



Chaire en
fiscalité et en
finances publiques

PROTECTION SOCIALE DES QUÉBÉCOIS :

DE QUOI S'AGIT-IL ET COMMENT A-T- ELLE ÉVOLUÉ DEPUIS 25 ANS?

Cahier de recherche 2024/11

FRÉDÉRIK HALLÉ-ROCHON

YSABEL PROVENCHER

LUC GODBOUT

AVEC LA COLLABORATION DE SUZIE ST-CERNY

SEPTEMBRE 2024



Université de
Sherbrooke

REMERCIEMENTS

La Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques de l'Université de Sherbrooke tient à remercier de son appui renouvelé le ministère des Finances du Québec et désire lui exprimer sa reconnaissance pour le financement dont elle bénéficie afin de poursuivre ses activités de recherche.

MISSION DE LA CHAIRE DE RECHERCHE EN FISCALITÉ ET EN FINANCES PUBLIQUES

Depuis 20 ans, la mission de la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques (CFFP) est à la fois de développer la recherche multidisciplinaire et de diffuser des connaissances sur les enjeux socio-économiques relatifs à la politique fiscale et aux finances publiques.

Pour plus de détails sur la CFFP, visitez son site Internet à l'adresse : <http://cftp.recherche.usherbrooke.ca>.

Frédéric Hallé-Rochon et **Suzie St-Cerny** sont chercheurs à la Chaire de recherche en fiscalité et finances publiques de l'Université de Sherbrooke.

Ysabel Provencher est professeure titulaire à l'École de travail social et de criminologie à l'Université Laval. Elle a collaboré aux travaux de la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques.

Luc Godbout est professeur titulaire à l'Université de Sherbrooke et chercheur principal à la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques.

Les auteurs collaborent aux travaux de la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques, qu'ils remercient pour l'appui financier qui a rendu possible la réalisation de cette étude. Les auteurs remercient également Tommy Gagné-Dubé, Professeur-chercheur à la Chaire en fiscalité et en finances publiques, et Samuel Carbonneau, chercheur à la Chaire en fiscalité et en finances publiques, pour leurs commentaires très appréciés et leur contribution à l'élaboration du document.

Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques

École de gestion, Université de Sherbrooke
2500, boul. de l'Université
Sherbrooke (Québec) J1K 2R1
819 821-8000, poste 63220

Merci de citer comme suit :

HALLÉ-ROCHON, Frédéric, Ysabel PROVENCHER et Luc GODBOUT, avec la collaboration de Suzie ST-CERNY (2024). *Protection sociale des québécois: de quoi s'agit-il et comment a-t-elle évolué depuis 25 ans?*, Cahier de recherche 2024-11, Chaire en fiscalité et en finances publiques, Université de Sherbrooke, 81 p.

Table des matières

Listes des tableaux.....	4
Introduction.....	5
1. Cadre de l'étude	6
1.1 Protection sociale, domaines et dépenses sociales	6
1.2 Objectifs de protection sociale	8
1.3 Aspects méthodologiques.....	10
2. Dépenses de protection sociale en 2022	13
2.1 Dépenses de protection sociale selon les objectifs	13
2.2 Ampleur de la protection sociale	36
3. L'évolution de la protection sociale au Québec.....	40
Synthèse et conclusion	53
Bibliographie.....	57
Annexe 1 : Méthodologie - Dépenses budgétaires fédérales au Québec, 1996 et 2022	59
Annexe 2 : Les dépenses de protection sociale en 1996	71

Listes des tableaux

Tableau 1. Dépenses de protection sociale visant à soutenir le revenu, Québec, 2022 (en M\$)	14
Tableau 2. Dépenses de protection sociale visant à inciter à la prévoyance, Québec, 2022 (en M\$)	18
Tableau 3. Dépenses de protection sociale visant à soutenir l'emploi, Québec, 2022 (en M\$).....	20
Tableau 4. Dépenses de protection sociale visant à reconnaître la charge de la famille, Québec, 2022 (en M\$)	22
Tableau 5. Dépenses de protection sociale visant à assurer l'offre de services de santé et de services sociaux, Québec, 2022 (en M\$).....	24
Tableau 6. Dépenses de protection sociale visant à soutenir l'éducation, Québec, 2022 (en M\$).....	27
Tableau 7. Dépenses de protection visant à répondre à une situation-problème, Québec, 2022 (en M\$)	29
Tableau 8. Dépenses de protection sociale visant à améliorer les conditions d'existence de groupes particuliers, Québec, 2022 (en M\$).....	31
Tableau 9. Dépenses de protection sociale visant à renforcer l'intégration et la promotion de la participation sociale, Québec, 2022 (en M\$)	33
Tableau 10. Dépenses de protection sociale visant à favoriser l'équité et reconnaître les droits, Québec, 2022 (en M\$)	35
Tableau 11. Répartition de l'ensemble des dépenses de protection sociale au Québec, gouvernements fédéral et du Québec, 2022, en millions de dollars et en pourcentage du total	37
Tableau 12. Sommaire des dépenses de protection sociale au Québec, 2022	38
Tableau 13. Répartition de l'ensemble des dépenses de protection sociale au Québec, gouvernements fédéral et du Québec, 1996 et 2022, en millions de dollars constants de 2022	41
Tableau 14. Répartition de l'ensemble des dépenses de protection sociale au Québec, gouvernements fédéral et du Québec, 1996 et 2022, en pourcentage du PIB	42
Tableau 15. Sommaire des dépenses de protection sociale au Québec par objectif, 2022	54
Tableau 16. Évolution des dépenses de protection sociale au Québec par objectif sur la base de trois indicateurs	55
Tableau 17. Sommaire des dépenses de protection sociale au Québec, 1996 et 2022	55
Tableau 18. Méthodologie - Dépenses budgétaires fédérales, 1996	59
Tableau 19. Méthodologie - Dépenses fiscales fédérales, 1996.....	61
Tableau 20. Méthodologie - Dépenses budgétaires fédérales, 2022	64
Tableau 21. Méthodologie - Dépenses fiscales fédérales, 2022.....	67
Tableau 22. Dépenses de protection sociale visant à soutenir le revenu, Québec, 1996 (en M\$ de 2019).....	71
Tableau 23. Dépenses de protection sociale visant à inciter à la prévoyance, Québec, 1996 (en M\$ de 1996).....	73
Tableau 24. Dépenses de protection sociale visant à soutenir l'emploi, gouvernement du Québec, 1996 (en M\$ de 2022)	74
Tableau 25. Dépenses de protection sociale visant à reconnaître la charge de la famille, gouvernement du Québec, 1996 (en M\$ de 1996).....	75
Tableau 26. Dépenses de protection sociale visant à soutenir l'éducation, Québec, 1996 (en M\$ de 1996).....	76
Tableau 27. Dépenses de protection visant à répondre à une situation-problème, Québec, 1996 (en M\$ de 1996)	77
Tableau 28. Dépenses de protection sociale visant à améliorer les conditions d'existence de groupes particuliers, gouvernement du Québec, 1996 (en M\$ de 1996).....	78
Tableau 29. Dépenses de protection sociale visant à renforcer l'intégration et la promotion de la participation sociale, gouvernement du Québec, 1996 (en M\$ de 1996).....	79
Tableau 30. Dépenses de protection sociale visant à favoriser l'équité et reconnaître les droits, gouvernement du Québec, 1996 (en M\$ de 2022).....	80
Tableau 31. Dépenses de protection sociale visant à assurer l'offre de services de santé et de services sociaux, gouvernement du Québec, 1996 (en M\$ de 1996).....	81

Introduction

Cette étude s'inscrit dans la continuité de la recherche menée en 2021 par la Chaire en fiscalité et finances publiques, intitulée *Des dépenses budgétaires aux dépenses fiscales : cerner l'ensemble de la protection sociale au Québec*. Comme la précédente étude, l'analyse va au-delà des mesures budgétaires proposées par les gouvernements fédéral et du Québec, en incluant les dépenses fiscales qui contribuent également à la protection sociale en offrant des avantages financiers aux bénéficiaires tout en représentant un manque à gagner pour les finances de l'État. Toutefois, alors que la précédente étude se concentrait exclusivement sur les dépenses du gouvernement du Québec, la présente analyse inclut les dépenses fédérales faites au Québec ainsi que les dépenses des régimes assurantiels publics, le tout offrant une meilleure évaluation de l'ampleur de la protection sociale des Québécois. Ainsi, partant d'une définition de la protection sociale, un examen des dépenses est effectué selon des objectifs spécifiques afin de fournir une vue d'ensemble des mesures de protection sociale au Québec.

La protection sociale n'est pas stagnante. Certains croient que l'État se désengage et que la protection sociale serait en conséquence moins présente qu'auparavant alors que d'autres, au contraire, voient un développement de la protection sociale. Une chose est certaine, elle est en constante évolution, façonnée par des modifications et des ajouts successifs au fil des décennies.

En s'appuyant sur l'analyse des données financières provenant de divers rapports publics gouvernementaux, ce cahier de recherche a donc pour objectif de tracer les contours actuels des dépenses en matière de protection sociale au Québec, en répondant à la question suivante : quelles sont ces dépenses de protection sociale encourues par les administrations publiques au Québec ? Cela fait, un regard est porté vers l'arrière pour tracer son évolution au cours des 25 dernières années.

1. Cadre de l'étude

Au cours des décennies 1960 et 1970, la plupart des pays de l'OCDE ont élargi leur couverture de protection sociale en amplifiant la portée de mesures déjà existantes et en instaurant de nouveaux programmes et dispositifs (Euzéby et Reysz, 2014; Adema, Fron et Ladaïque, 2014). En répartissant les bénéfices de la croissance en fonction de différents groupes et besoins sociaux, l'intervention publique traduit un ensemble de modalités de financement et de livraison de services variés dont l'objectif vise à protéger les individus contre divers aléas de la vie et insécurités socio-économiques. Encore aujourd'hui, les réponses sociales de l'État évoluent et continuent de prendre forme à travers des projets d'allocations spécifiques que l'on associe au domaine de la protection sociale. Cette première section s'attarde aux définitions et aux objectifs spécifiques de la protection sociale.

1.1 Protection sociale, domaines et dépenses sociales

Il existe de nombreuses définitions associées au concept de protection sociale, selon les auteurs et les pays. Certains auteurs distinguent les interventions sociales de l'État selon que ces dernières font référence à des droits sociaux généraux ou qu'il s'agisse d'allocations spécifiques relatives à des situations particulières (Guienne, 2001).

La définition analytique de la protection sociale d'Alain Euzéby (2004) permet d'en saisir le fondement premier. Selon lui, la protection sociale

« a pour mission de faire bénéficier les plus démunis des progrès économiques, de réduire ou effacer les inégalités liées à des facteurs négatifs qui réduisent les potentialités des personnes qu'ils affectent, d'élargir l'éventail des possibilités de choix offertes aux individus tout au long de leur vie, et, ce faisant, de favoriser l'égalité des chances et de contribuer à la réalisation du bien-être individuel et du bien-être collectif »

C'est principalement à l'aide de cette définition que chaque initiative de dépense des divers gouvernements a été classée comme un objectif de protection sociale ou non.

D'un point de vue opérationnel, le concept de protection sociale renvoie à des grands champs ou catégories de risques sociaux. Par ailleurs, contrairement à d'autres champs de politique publique, des données comparatives sur les dépenses de protection sociale sont compilées par les organisations internationales depuis plusieurs décennies.

En effet, dès le milieu du 20^e siècle l'Organisation internationale du travail (OIT) a déterminé neuf branches ou domaines de protection sociale en vertu de sa Convention sur les normes minimales de sécurité sociale. Aujourd'hui, le système d'information mutuelle sur la protection sociale européen (*MISSOC, Mutual Information System on Social Protection*) définit douze grands domaines de protection sociale, tandis que le système canadien de classification par fonction des administrations publiques, pour sa part, en dénombre sept.

L'identification de ces domaines a permis de mettre en relation de façon plus directe les objectifs et les dépenses effectuées par les autorités publiques. Un jalon important à cet égard fut la constitution d'une base de données

sur les dépenses sociales (SOCX) de l'OCDE colligeant les données depuis le milieu des années 1990. Le concept de dépenses sociales fait ici référence aux prestations et autres contributions financières versées aux individus par des institutions publiques et privées dans le but d'apporter un soutien dans des situations préjudiciables au bien-être des individus, à condition que l'assistance sous forme de prestations et de contributions financières ne soit ni une rémunération directe pour un bien ou un service spécifique, ni un accord contractuel individuel ou un transfert. (OCDE, 2008).

Dans ce contexte, deux types de dépenses sont considérées: les dépenses sociales publiques et les dépenses sociales privées. En les considérant comme des dépenses visant à lutter contre des circonstances défavorables au bien-être, la base de données de l'OCDE les répartit en neuf catégories (vieillesse, survivants, prestations d'incapacité, santé, famille, politiques actives du marché du travail, chômage, logement et autres contingences) (*The Oxford Handbook of the Welfare State*, p. 124).

Dans certaines situations, il peut y avoir des prestations sociales non fournies par les administrations publiques et on parle alors de dépenses privées de protection sociale. Ici, deux sous-catégories sont prises en compte : les prestations sociales privées obligatoires ainsi que les dépenses sociales privées volontaires. Dans le cas des prestations sociales privées obligatoires, il s'agit de dépenses engagées par les employeurs et stipulées par la loi, telle une obligation d'offrir un régime d'assurance-médicament, de retraite ou autres provenant des cotisations obligatoires (individuelles ou patronales). Dans le cas des prestations sociales privées volontaires, pour leur part, elles font référence à d'autres types de prestations, comme le recours au service de garde. Finalement, la prise en compte du soutien fourni par l'intermédiaire de dépenses sociales privées se fait indirectement par l'intermédiaire des dépenses fiscales reconnaissant sous une forme ou une autre certaines charges des ménages ou des employeurs.

Les résultats obtenus par Adema, Fron et Ladaïque (2014) sur la répartition des dépenses sociales budgétaires publiques et privées en pourcentage du PIB en 2005 au Canada montrent que les domaines de la santé et de la vieillesse représentent les plus importantes dépenses.

Dans la présente étude, les dépenses sociales publiques font référence aux prestations versées et financées par les diverses administrations publiques dans la mesure où elles contrôlent les dépenses et les recettes correspondant à ces prestations. Les dépenses fiscales ainsi que les effets directs et indirects de la fiscalité sont ajoutés aux dépenses budgétaires afin de produire une recension la plus complète possible des dépenses publiques de protection sociale (Godbout, 2006 ; Provencher et Godbout, 2021 ; Provencher, Godbout et St-Cerny (2021).

1.2 Objectifs de protection sociale

Le présent texte analyse la protection sociale à partir des objectifs poursuivis par les dépenses plutôt qu'à partir des domaines de protection sociale¹. Cette méthode corrobore les observations d'Espin-Andersen sur le risque de juger, en faisant autrement, de l'engagement de l'État en matière de protection sociale uniquement sur la base des dépenses sociales. Il serait plutôt essentiel de se pencher sur les modalités d'intervention de l'État, les mécanismes utilisés et les objectifs spécifiques visés. (*The Oxford Handbook of the Welfare State*, p. 571).

L'intervention publique dans le champ de la protection sociale vise un certain nombre d'objectifs, le présent inventaire les regroupe en fonction de dix grands objectifs sociaux.

Objectif 1 : Soutenir le revenu. L'État peut d'abord vouloir soutenir le revenu des particuliers par le versement d'allocations directes, notamment en cas de perte d'emploi ou, encore, en soutenant financièrement des organismes qui interviennent localement pour offrir des biens et services de première nécessité aux personnes défavorisées.

Objectif 2 : Inciter à la prévoyance. L'État peut inciter à la prévoyance, à la fois pour faire face aux aléas de l'existence et pour sécuriser le revenu après le retrait du marché du travail. Cela représente un autre objectif social réalisé à travers plusieurs dispositifs fiscaux tels que le REER, le fractionnement des revenus à la retraite entre conjoints, etc.

Objectif 3 : Soutenir l'emploi. L'État peut soutenir l'emploi au moyen de services d'aide à l'emploi favorisant l'insertion au marché du travail ou par d'autres mesures incitant au travail.

Objectif 4 : Reconnaître la charge de famille. L'État peut reconnaître la charge de famille en offrant par exemple du soutien financier aux centres de la petite enfance et aussi par des allocations versées aux familles.

Objectif 5 : Assurer l'offre de services de santé et de services sociaux. Cet objectif de protection sociale présent dans la littérature couvre les programmes qui permettent de maintenir, d'améliorer et de restaurer la santé et le bien-être de la population québécoise².

Objectif 6 : Soutenir l'éducation. Les régimes de prêts et bourses des gouvernements provincial et fédéral ainsi que les différents crédits d'impôt liés à la scolarité constituent pour leur part un ensemble de mesures associées au soutien de l'éducation.

Objectif 7 : Répondre à une situation-problème. Cet objectif, comme son nom l'indique, répond à une série de situations problèmes. Les programmes et services visant les jeunes en difficulté (protection de la jeunesse, services aux jeunes contrevenants), le tribunal administratif du logement, les services de soutien aux personnes en situation de vulnérabilité ainsi que le crédit pour frais d'adoption font tous référence à une nécessaire réponse

¹ Ce cadre d'analyse s'inscrit dans une tradition de recherche qui succède aux travaux de Espin-Andersen (1990) faisant état de trois modèles, libéral, social-démocrate et conservateur-corporatiste et, qui ont constitué un repère marquant de la littérature scientifique sur l'analyse de la protection sociale (p.105 et Hicks, 1990).

² À noter, cet objectif s'est ajouté à la nomenclature comparativement à Provencher et Godbout (2021), à mi-chemin entre le domaine d'intervention et l'objectif de protection sociale.

à une situation-problème, qui, si elle n'est pas traitée, peut entraîner des conséquences importantes pour le bien-être des individus ou familles.

Objectif 8 : Améliorer les conditions d'existence de groupes particuliers. Cet objectif passe par les programmes et mesures d'aide au logement et de soutien à l'habitation ainsi que l'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de handicap, des personnes autochtones, des militaires et vétérans et des personnes réfugiées ou demandeurs d'asile.

Objectif 9 : Renforcer l'intégration sociale et promouvoir la participation sociale. Cet objectif renvoie, pour sa part, à un ensemble de mesures de lutte contre l'exclusion sociale (services de francisation, secrétariat à la jeunesse, crédit d'impôt pour mécénat culturel, vieillissement actif, etc.). Ce regroupement de mesures est directement lié aux fondements de la mission sociale de l'État, en parallèle avec la protection contre les risques sociaux.

Objectif 10 : Favoriser l'équité et la reconnaissance des droits. Cet objectif passe par des mesures variées telles que la Commission des services juridiques et d'autres mesures fiscales visant à redresser des inégalités de traitement comme le crédit d'impôt pour personnes vivant seules ou la déduction pour habitants d'une région éloignée.

L'étude s'appuie sur ces dix objectifs afin d'identifier l'ampleur de protection sociale au Québec offerte par l'intermédiaire des dépenses budgétaires et des dépenses fiscales par l'ensemble des administrations publiques sur le territoire québécois.

1.3 Aspects méthodologiques

Afin de réaliser un inventaire détaillé des mesures de protection sociale allouées sur le territoire québécois, une analyse des documents officiels des deux ordres de gouvernement a été effectuée. Les dépenses identifiées comme de la protection sociale ont alors été classées dans l'un ou l'autre des objectifs énumérés à la section précédente.

La présente section permet de donner un aperçu de divers aspects méthodologiques ayant mené aux résultats exposés ci-après.

Type de dépenses de protection sociale

Trois catégories de dépenses se distinguent :

- dépenses budgétaires,
- dépenses fiscales, et
- dépenses des régimes assurantiels.

Les **dépenses budgétaires** représentent les différents postes de budget dont disposent les ministères et organismes pour réaliser leurs activités et leurs investissements pour l'exercice financier et ayant une incidence sur le déficit ou l'excédent annuel de l'État.

Les **dépenses fiscales**³, de leur côté, se rapportent généralement à des mesures qui ont pour effet de réduire ou de différer les impôts et les taxes payables par les contribuables. Elles peuvent prendre plusieurs formes, dont celles de revenus non assujettis à l'impôt, de déductions dans le calcul du revenu, de crédits d'impôt, de reports d'impôt ou d'exemptions de taxe.

L'expression « dépense fiscale » est la contraction de deux expressions de finances publiques, soit « dépenses budgétaires » et « politique fiscale ». Elle permet ainsi d'illustrer leur similitude avec les autres dépenses publiques. En bout de piste, le concept de dépenses fiscales cherche à rendre possible l'estimation de recettes fiscales auxquelles on renonce par la mise en place de mesures fiscales.

Les dépenses fiscales visent à influencer certains comportements ou activités, ainsi qu'à aider certains groupes de contribuables qui se trouvent dans une situation particulière. Le gouvernement utilise notamment les dépenses fiscales pour soutenir le développement économique, encourager l'épargne en vue de la retraite, stimuler la recherche et le développement, soutenir financièrement les familles, inciter au travail et favoriser les dons de bienfaisance.

Enfin, les **dépenses des régimes assurantiels** sont destinées à offrir une protection financière de base lors de la retraite, en cas d'invalidité, de décès et en cas de période sans emploi (chômage et congé parental). Au Québec, il s'agit du Régime de rentes du Québec, du Régime de pensions du Canada, de la Commission des normes de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail, de la Société de l'assurance automobile du Québec, de l'Assurance-emploi (fédéral) et du Régime québécois d'assurance parentale.

³ La définition provient du Lexique de la CFFP : <https://cffp.recherche.usherbrooke.ca/outils-ressources/lexique/>

Chacune des dépenses fiscales, budgétaires ou en provenance de régimes assurantiers identifiées comme de la protection sociale a donc été classée dans l'un ou l'autre des objectifs. Si pour la plupart, le classement se faisait aisément, pour certaines le choix apparaissait plus arbitraire devant des objectifs multiples. Cependant, un soin a été porté à la cohérence de choix notamment dans le temps. Le lecteur a toutes les informations chiffrées s'il souhaite revoir certains classements.

Choix des années

L'inventaire et le classement des dépenses de protection sociale sont effectués pour deux années, 1996 et 2022.

L'année **2022** est l'année la plus récente pour laquelle les données des trois types de dépenses de protection sociale sont disponibles. Si la question de la disponibilité de l'information a contribué au choix de l'année **1996**, le choix final s'explique surtout par la volonté de remonter à une année relativement éloignée, ce que représente bien un recul de 25 ans. L'année 1996 est également l'année où le gouvernement du Québec d'alors, notamment confronté à la nécessité de rétablir la santé budgétaire du Québec, a réuni lors de conférences et sommets socio-économiques les syndicats, les patrons et les groupes sociaux. Si la Loi sur l'équilibre budgétaire découle de ces discussions, c'est aussi à ce moment qu'ont été jetées les bases de nouvelles mesures sociales allant du développement de l'économie sociale jusqu'au déploiement de l'assurance-médicament en passant par une nouvelle politique familiale de laquelle sont nés les garderies à contribution réduite et le régime québécois d'assurance-parentale.

Documentation

Les dépenses budgétaires ont été identifiées parmi l'ensemble des programmes inscrits dans les publications des Comptes publics pour les deux années, et ce tant pour le gouvernement du Québec que pour le gouvernement fédéral.

Un processus similaire a été appliqué aux dépenses fiscales à partir des documents publiés chaque année par les gouvernements fédéral et du Québec sur celles-ci.

Enfin, les dépenses des divers régimes d'assurance associés à la protection sociale ont été extraites de leurs Rapports annuels de gestion respectifs, des Comptes économiques des revenus et dépenses du Québec ou de bases de données gouvernementales.

Les dépenses fédérales au Québec

Dans la plupart des cas, la valeur des dépenses fédérales de protection sociale, peu importe le type, est celle pour le Canada en entier. Or, pour mesurer la protection sociale au Québec, il faut arriver à identifier la part des dépenses fédérales effectuées au Québec.

Ainsi, lorsque les données spécifiques au Québec n'étaient pas disponibles, diverses méthodes ont été utilisées. Par exemple,

... pour les dépenses budgétaires :

- Poids de la population visée : a) Calcul du poids d'une population visée au Québec par rapport à cette même population au Canada (p. ex. nombre de vétérans); b) : applique ce poids à la dépense fédérale.

Lorsque la population visée n'était pas spécifique, et qu'aucune autre méthode n'était possible, c'est le poids de la population totale dans le Canada qui a été utilisée.

... pour les dépenses fiscales :

- Répartition à partir des statistiques fiscales;
- Répartition du coût à partir de la Base de données et Modèle de simulation de politiques sociales (BD/MSPS). En quelques mots, la BD/MSPS est une base de données statistiquement représentative de la population conçue pour examiner les interactions financières entre les gouvernements et les individus au Canada. Le modèle calcule les impôts et les transferts canadiens fédéraux et provinciaux au moyen de programmes et d'algorithmes proposés ou prévus par la loi et produit ensuite des rapports sur les résultats⁴;
- Poids de la population visée;

Pour plus de détails, l'annexe 1 présente chaque dépense budgétaire et fiscale fédérale ainsi que la méthode d'estimation utilisée.

Dollars courants et dollars constants

La valeur des dépenses de protection sociale de l'année 1996 est présentée dans les tableaux détaillés en dollars courants (donc de 1996). Cependant, pour effectuer des comparaisons entre les deux années, les valeurs ont également été converties en dollars constants de 2022. Pour ce faire, l'indice de prix à la consommation (IPC) d'ensemble pour le Québec a été utilisé⁵.

⁴ Dans le présent document, c'est la Base de données et du Modèle de simulation de politiques sociales de Statistique Canada version 30.1 qui a été utilisée. Les informations tirées de la BD/MSPS sont faits des chercheurs de la CFFP et la responsabilité de l'utilisation et de l'interprétation de ces données leur reviennent uniquement.

⁵ L'IPC d'ensemble pour le Québec de 1996 est égal à 89,5 et celui de 2022 à 147,0. Pour ramener les dollars de 1996 en dollars de 2022, les valeurs de 1996 ont donc été multipliées par 1,642 (147/89,5). Statistique Canada, Tableau 18-10-0005-16 (consulté le 3 septembre 2024).

2. Dépenses de protection sociale en 2022

Afin d'établir un portrait précis des dépenses au Québec à titre de protection sociale, celles-ci sont donc exposées par objectif. Ainsi, les sommes consacrées provenant des dépenses fiscales, budgétaires et des régimes assurantiels, permettront de connaître le terrain de la protection sociale au Québec.

2.1 Dépenses de protection sociale selon les objectifs

Cette section expose les dépenses des gouvernements fédéral et du Québec par objectif de protection sociale. Il peut s'agir de dépenses budgétaires, de dépenses fiscales ou des dépenses des régimes assurantiels publics dont peuvent bénéficier les Québécois. Les résultats globaux se retrouvent dans des tableaux récapitulatifs par objectif.

Soutenir le revenu

Pour le gouvernement du Québec, les dépenses destinées à soutenir le revenu des particuliers s'élèvent à 15 012 M\$ en 2022. Le tableau 1 détaille les dépenses budgétaires et fiscales pour cet objectif spécifique. On y constate que la majorité des dépenses, soit 11 526 M\$ (76,8 %) proviennent des dépenses fiscales, tandis que 3 486 M\$ (23,2 %) proviennent des dépenses budgétaires. Pour les dépenses budgétaires, quatre programmes poursuivent l'objectif de soutenir le revenu des particuliers. La grande majorité des dépenses budgétaires (88,3 %) pour cet objectif provient du programme d'*Aide aux personnes et aux familles*, soit l'aide financière de dernier recours, à laquelle s'ajoutent les programmes d'indemnisation aux personnes victimes d'actes criminels et à celles ayant fait preuve d'actes de civisme, ainsi que des sommes versées aux milieux communautaires à travers le programme d'*Action communautaire*. Pour les dépenses fiscales, la majorité (62 %) provient des montants ponctuels versés afin de pallier la hausse du coût de la vie, représentant une dépense de 7 143 M\$. Bien que ces derniers soient ponctuels, ils représentaient dans la période où ils ont été versés une dépense de protection sociale répondant à l'objectif de soutenir le revenu des individus. Le *crédit d'impôt remboursable pour le soutien des aînés*, le *crédit d'impôt remboursable pour la solidarité* et la *Non-imposition des prestations reçues d'un régime public d'indemnisation* représentent 14,9 %, 14,3 % et 2,7 % respectivement. Ainsi, ces cinq dépenses fiscales représentent 93,9 % du total de celles-ci. En retirant les trois crédits d'impôt associés à la hausse du coût de la vie, le total des dépenses fiscales pour cet objectif serait néanmoins de 4 384 M\$.

Les dépenses fédérales destinées à soutenir le revenu des particuliers québécois s'élèvent à 23 252 M\$ en 2022. La grande majorité des dépenses, soit 19 569 M\$ (84,2 %) proviennent des dépenses budgétaires, tandis que 3 683 M\$ (15,8 %) proviennent des dépenses fiscales. Pour les dépenses budgétaires, plusieurs programmes poursuivent l'objectif de soutenir le revenu des particuliers. La quasi-totalité (90,7 %) provient du programme de *Sécurité de la vieillesse*, soit un régime de retraite public non capitalisé, financé à même le budget du gouvernement fédéral. De plus, en ajoutant le programme *Prestations d'invalidité* (3,6 %) et *Allocation aux anciens combattants* (2,6 %), on arrive à 96,9 % des dépenses budgétaires de cet objectif. Pour les dépenses fiscales, plus de la moitié (55,5 %) provient du *Crédit pour la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée* (crédit pour la TPS). En 2022, un montant ponctuel, le versement unique supplémentaire du crédit

pour la TPS, a bonifié le montant du crédit pour la TPS⁶. On estime que 681 M\$ proviennent de ce montant ponctuel. Les dépenses fiscales au titre du *Crédit en raison de l'âge* et du *Crédit pour revenu de pension* représentent 24,8 % et 9,3 % respectivement. De plus, en ajoutant la *Non-imposition des indemnités pour accidents du travail* (5,1 %), ces quatre dépenses fiscales représentent 94,6 % du total de celles-ci.

En prenant ensemble les dépenses des gouvernements du Québec et fédéral, 60,3 % des dépenses pour cet objectif sont d'origine budgétaire, tandis que 37,7 % sont d'origine fiscale.

Les dépenses des régimes assurantiels destinées à soutenir le revenu des particuliers québécois s'élèvent à 10 361 M\$. Plus d'un tiers (38 %) provient de l'assurance-emploi gérée par le gouvernement fédéral, 25,6 % provient des prestations de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail du Québec, 25,6 % provient des prestations du Régime québécois d'assurance parentale et 10,8 % provient de la Société d'assurance automobile du Québec. Comme le programme de Sécurité de la vieillesse est inclus dans le présent objectif, on aurait pu s'attendre à retrouver le Régime de rentes du Québec, un programme public qui vise essentiellement la même clientèle et qui est aussi du revenu pour la retraite. Or, ce dernier est plutôt classé dans l'objectif « Favoriser la prévoyance » étant donné son financement et fonctionnement tout au long de la vie active.

En somme, les dépenses de protection sociale destinées à soutenir le revenu au Québec sont évaluées à 48 626 M\$.

⁶ Pour soutenir les personnes les plus touchées par l'inflation, le gouvernement du Canada a émis un montant supplémentaire unique qui a doublé le montant du crédit pour la TPS que les particuliers et les familles admissibles recevaient pour une période de six mois. Guide des mesures fiscales, CFFP : <https://cftp.recherche.usherbrooke.ca/outils-ressources/guide-mesures-fiscales/credit-impot-tps-tvh/#:~:text=Pour%20l'ann%C3%A9e%20d'imposition,particuliers%20ont%20demand%C3%A9%20ce%20cr%C3%A9dit.>

Tableau 1. Dépenses de protection sociale visant à soutenir le revenu, Québec, 2022 (en M\$)

		Dépenses budgétaires	23,2 %	Dépenses fiscales	76,8 %
Gouvernement du Québec	1. Aide aux personnes et aux familles	3 078,6		1. Crédit d'impôt remboursable pour le soutien des aînés	1 721,5
	2. Indemnisation des personnes victimes d'actes criminels	295,1		2. Crédit d'impôt remboursable pour la solidarité	1 650,9
	3. Action communautaire	110,5		3. Non-imposition des prestations reçues d'un régime public d'indemnisation - Accident du travail (205,7) - Accident de la route (61,8) - Victime d'un acte criminel (8,3)	312,3
	4. Indemnisation et reconnaissance des actes de civismes	1,9		4. Crédit d'impôt en raison de l'âge	274,7
				5. Crédit d'impôt pour revenu de retraite	241,3
				6. Non-imposition du supplément de revenu garanti et de l'allocation au conjoint	82,7
				7. Non-imposition des allocations de soutien du revenu et de certaines indemnités versées aux militaires, aux vétérans, et aux membres de leur famille et des montants forfaitaires versés aux membres des familles des premiers répondants	65,7
				8. Non-imposition des pensions, des allocations ou des indemnités de guerre versées aux anciens combattants et aux civils	26
				9. Remboursement de taxes foncières accordé aux producteurs forestiers	7
				10. Subvention aux aînés pour compenser en partie une hausse de taxes municipales	1,4
		Sous-total	3 486,1		Sous-total
				11. Montants ponctuels	7 142,8
				- Nouveau montant ponctuel pour le coût de la vie (3 367,4)	
				- Montant ponctuel pour le coût de la vie (3 092)	
				- Prestation exceptionnelle pour le coût de la vie (683,4)	
	Total	3 486,1		Total	11 526,3
Dépenses totales – Gouvernement du Québec : 15 012,3					
Gouvernement fédéral	Dépenses budgétaires	84,2 %		Dépenses fiscales	15,8 %
	1. Sécurité de la vieillesse	17 757,0		1. Crédit pour la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée	2 043,0
	2. Prestations d'invalidité	696,6		2. Crédit en raison de l'âge	912,7
	3. Allocation aux anciens combattants	508,0		3. Crédit pour revenu de pension	341,9
	4. Soutien du revenu	283,8		4. Non-imposition des indemnités pour accidents du travail	188,2
	5. Programme d'aide au revenu	141,7		5. Non-imposition des prestations d'aide sociale	76,2

6. Programme canadien pour l'épargne-invalidité	99,5	6. Non-imposition du Supplément de revenu garanti et des Allocations	59,3
7. Prestations canadiennes de relance économique	41,8	7. Non-imposition de certaines prestations aux anciens combattants	45,2
8. Prestation canadienne d'urgence	29,3	8. Non-imposition des pensions et des indemnités (blessures, invalidité ou décès) versées aux membres de la Gendarmerie royale du Canada	16,8
9. Service fédéral d'indemnisation des accidentés du travail	7,3		
10. Prestations canadiennes pour les travailleurs en cas de confinement	4,2		
Total	19 569,2	Total	3 683,2
Dépenses totales – gouvernement fédéral : 23 252,3			
Budgétaires au Québec :	23 055,2	Fiscales au Québec :	15 209,5
	60,3 %		37,7 %
Assurantiel	1. Assurance-emploi		3 933,0
	2. Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST)		2 654,6
	3. Régime québécois d'assurance parentale (RQAP)		2 651,8
	4. Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ)		1 122,0
Dépenses totales - Assurantiel			10 361,4
Dépenses totales au Québec : 48 626,0			

Sources : Ministère des Finances du Québec (2023), Ministère des Finances du Québec (2024), Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (2024), Ministère des Finances du Canada (2024), Gouvernement du Canada (2021), Agence du revenu du Canada (2024), Institut de la Statistique du Québec (2023), SAAQ (2023), CNESST (2023), RQAP (2023), Retraite Québec (2023), Statistique Canada (2024). Tableau 17-10-0005-01 et Population ayant une identité autochtone selon les deux sexes – 2016, Gouvernement du Canada (2021). Nombre estimatif de vétérans par province, Institut de la statistique du Québec (2023). Comptes économiques des revenus et dépenses du Québec, Institut de la statistique du Québec (2022). Estimation de la population du Québec et calculs des auteurs.

Inciter à la prévoyance

Pour le gouvernement du Québec, les dépenses visant à inciter à la prévoyance des particuliers s'élèvent à 11 130 M\$ en 2022. Le tableau 2 détaille les dépenses budgétaires et fiscales pour cet objectif spécifique. Ici, la totalité des dépenses est d'origine fiscale. En effet, aucune dépense budgétaire ne poursuit l'objectif d'inciter à la prévoyance. Le but de cet objectif est de stimuler l'épargne individuelle tout au long du cycle de la vie, tout en prévoyant la retraite par des fonds provenant des particuliers. Ainsi, le traitement fiscal des régimes d'épargne comme les régimes de pension agréés (RPA) et les régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER) et ses variantes représentent à eux seuls 93,4 % des dépenses fiscales associées à la prévoyance des individus.

Les dépenses fédérales destinées à inciter à la prévoyance des particuliers au Québec s'élèvent à 14 625 M\$ en 2022. La totalité des dépenses pour cet objectif spécifique est également d'origine fiscale. Ainsi, les régimes d'épargne comme les régimes de pension agréés (RPA) et les régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER) représentent à eux seuls 93,5 % des dépenses fiscales associées à la prévoyance des individus. À cela s'ajoute le *Fractionnement du revenu de pension* (2,9 %) et la non-imposition des gains du *Compte d'épargne libre d'impôt* (2,5 %).

En prenant ensemble les dépenses des gouvernements du Québec et fédéral, la totalité des dépenses pour cet objectif est d'origine fiscale.

Les dépenses des régimes assurantiels destinées à soutenir le revenu des particuliers québécois s'élèvent à 16 960 M\$. La quasi-totalité (98,8 %) provient du Régime de rentes du Québec et 1,2 % provient du Régime de pensions du Canada.

En somme, les dépenses de protection sociale visant à inciter à la prévoyance au Québec sont évaluées à 42 715 M\$.

Tableau 2. Dépenses de protection sociale visant à inciter à la prévoyance, Québec, 2022 (en M\$)

Gouvernement du Québec	Dépenses budgétaires	0,0 %	Dépenses fiscales	100,0 %
			1. Traitement fiscal Régime de pension agréé (RPA) : Déduction des cotisations, non-imposition du revenu de placement et imposition des retraits.	5 876,9
			2. Traitement fiscal Régime enregistré d'épargne-retraite (REER) : Déduction des cotisations, non-imposition du revenu de placement et imposition des retraits.	4 522,8
			3. Compte d'épargne libre d'impôt (CÉLI).	3 71,2
			4. Crédit d'impôt pour contributions à un fonds de travailleurs.	196,4
			5. Fractionnement des revenus de retraite entre conjoints.	140,7
			6. Régime enregistré d'épargne invalidité ⁷ .	21,9
	Total	0,0	Total	11 129,9
Dépenses totales – gouvernement du Québec : 11 129,9				
Gouvernement fédéral	Dépenses budgétaires	0,0 %	Dépenses fiscales	100,0 %
			1. Régimes de pension agréés (RPA) : Déduction des cotisations, non-imposition du revenu de placement et imposition des retraits.	8 073,5
			2. Régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER) : Déduction des cotisations, non-imposition du revenu de placement et imposition des retraits	5 599,7
			3. Fractionnement du revenu de pension	428,5
			4. Comptes d'épargne libre d'impôt (CÉLI)	366,8
			5. Crédit relatif à une société à capital de risque de travailleurs	135,3
			6. Régime enregistré d'épargne-invalidité	21,3
	Total	0,0	Total	14 625,1
Dépenses totales – gouvernement fédéral : 14 196,5				
	Budgétaires totales	0,0	Fiscales totales :	25 755,0
		0 %		100,0 %
Assurantiel	1. Régime de rentes du Québec			16 755,0
	2. Régime de pensions du Canada			205,0
	Dépenses totales – Assurantiel :			16 960,0
Dépenses totales au Québec : 42 715,0				

Sources : mêmes qu'au tableau 1

⁷ Le REEE aurait pu être ajouté à l'objectif « Favoriser la prévoyance » au même titre que le REER ou le REEI. Cependant, il a été jugé que son objectif est davantage en lien avec le soutien de l'éducation.

Soutenir l'emploi

Pour le gouvernement du Québec, les dépenses destinées à soutenir l'emploi des particuliers s'élèvent à 2 910 M\$ en 2022. Le tableau 3 montre d'abord que le gouvernement du Québec recourt davantage aux dépenses fiscales qu'aux dépenses budgétaires pour cet objectif. Ainsi, la plus grande part des dépenses, soit 1 715 M\$ (59 %) provient des dépenses fiscales, tandis qu'une seule mesure budgétaire représente 41 % du total. Cette dernière est le programme *Mesures d'aide à l'emploi* du portefeuille ministériel de l'Emploi et de la Solidarité sociale avec une somme déboursée de 1 195 M\$. Pour les dépenses fiscales, 52,3 % proviennent de la *déduction pour les travailleurs*. Les dépenses fiscales liées au *crédit d'impôt pour prolongation de carrière* et la *Prime au travail* représentent 24,4 % et 15,3 % respectivement du total des dépenses fiscales. De plus, en ajoutant la *Déduction pour options d'achat de titres accordées aux employés*, ces quatre dépenses représentent 95,4 % du total des dépenses fiscales.

Les dépenses fédérales destinées à soutenir l'emploi des particuliers québécois s'élèvent à 1 339 M\$ en 2022. La quasi-totalité des dépenses fédérales, soit 96,4 %, provient des dépenses fiscales, tandis que les dépenses budgétaires représentent 50 M\$ (3,6 %). Pour les dépenses budgétaires, trois programmes poursuivent l'objectif de soutenir l'emploi des particuliers. Ainsi, les programmes *Compétences futures* et *Compétences pour réussir* d'Emploi et développement social Canada représentent 89,2 % des dépenses budgétaires de cet objectif. Pour les dépenses fiscales, 41,8 % proviennent de l'*Allocation canadienne pour les travailleurs*. Le *Crédit canadien pour emploi* et la *Déduction pour option d'achat d'actions accordées aux employés* représentent 40,8 % et 17,5 % respectivement du total des dépenses fiscales.

En prenant ensemble les dépenses des gouvernements fédéral et du Québec, 28,9 % des dépenses pour cet objectif sont d'origine budgétaire, tandis que 71,1 % sont d'origine fiscale. Notons qu'aucun régime assurantiel n'est associé à cet objectif de protection sociale.

En somme, les dépenses de protection sociale destinées à soutenir l'emploi au Québec sont évaluées à 4 299 M\$.

Tableau 3. Dépenses de protection sociale visant à soutenir l'emploi, Québec, 2022 (en M\$)

Gouvernement du Québec	Dépenses budgétaires	41,0 %	Dépenses fiscales	59,0 %
	1. Mesures d'aide à l'emploi	1 194,5	1. Déduction pour les travailleurs	897,3
			2. Crédit d'impôt pour prolongation de carrière	418,5
			3. Prime au travail	262,6
			4. Déduction pour options d'achat de titres accordées aux employés	57,8
			5. Crédit d'impôt pour les nouveaux diplômés travaillant dans une région ressource éloignée	51,6
			6. Bouclier fiscal	27,6
	Total	1 194,5	Total	1 715,4
Dépenses totales – gouvernement du Québec : 2 909,9				
Gouvernement fédéral	Dépenses budgétaires	3,6 %	Dépenses fiscales	96,4 %
	1. Compétences futures	27,6	1. Allocation canadienne pour les travailleurs - impôt sur le revenu des particuliers	559,2
	2. Compétences pour réussir	17,0	2. Crédit canadien pour emploi	545,9
	3. Programme de sensibilisation et de préparation aux métiers spécialisés (PSPMS)	5,3	3. Déduction pour option d'achat d'actions accordées aux employés	234,1
	Total	50,0	Total	1 339,2
Dépenses totales – gouvernement fédéral : 1 389,2				
Budgétaires totales :		1 244,5	Fiscales totales :	
		28,9 %		
Dépenses assurantielles				Aucune
Dépenses totales au Québec : 4 299,1				

Sources : mêmes qu'au tableau 1

Reconnaitre la charge de la famille

Pour le gouvernement du Québec, les dépenses visant à reconnaître la charge de la famille s'élèvent à 7 467 M\$ en 2022. Le tableau 4 détaille les dépenses budgétaires et fiscales pour cet objectif. Ainsi, la majorité des dépenses, soit 4 279 M\$ (57,3 %) proviennent des dépenses fiscales, tandis que 3 188 M\$ (43,2 %) proviennent des dépenses budgétaires. Pour les dépenses budgétaires, plusieurs programmes poursuivent l'objectif de reconnaître la charge de la famille. Le plus important est celui du *Soutien financier aux centres de la petite enfance* (CPE) qui représente presque la moitié des dépenses budgétaires (48,1 %), auquel s'ajoute les programmes *Soutien financier aux garderies* et *Soutien financier aux bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial et aux personnes responsables d'un service de garde en milieu familial* qui représentent 22,3 % et 19 % respectivement des dépenses budgétaires. Pour les dépenses fiscales, la majorité (78,4 %) provient de l'*Allocation aux familles*. Le reste (21,6 %) provient du *crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants*.

Les dépenses fédérales destinées à reconnaître la charge de la famille au Québec s'élèvent à 6 035 M\$ en 2022. Ainsi, la majorité des dépenses, soit 5 675 M\$ (94 %) proviennent des dépenses fiscales, tandis que 360 M\$ (6 %) proviennent des dépenses budgétaires. Pour les dépenses budgétaires, un seul programme poursuit l'objectif soit le *Programme des services à l'enfance des Premières Nations*. Pour les dépenses fiscales, la quasi-totalité (95,7 %) provient de l'*Allocation canadienne pour enfants*. Le reste découle de la *Déduction pour frais de garde d'enfants*.

En prenant ensemble les dépenses des gouvernements fédéral et du Québec, on obtient que 26,3 % des dépenses pour cet objectif sont d'origine budgétaire, tandis que 73,7 % sont d'origine fiscale. En somme, les dépenses de protection sociale destinées à soutenir l'emploi au Québec sont évaluées à 13 502 M\$.

Tableau 4. Dépenses de protection sociale visant à reconnaître la charge de la famille, Québec, 2022 (en M\$)

	Dépenses budgétaires	43,2 %	Dépenses fiscales	57,3 %
Gouvernement du Québec	1. Soutien financier aux centres de la petite enfance	1 534,9	1. Crédit d'impôt remboursable accordant une allocation aux familles (Base [3 061,6], Supplément pour l'achat de fourniture scolaire [125,2], Supplément pour enfant handicapé [Volet 1 = 111,5 et volet 2, nécessitant des soins exceptionnels = 54,7])	3 353,0
	2. Soutien financier aux garderies	710,8	2. Crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants	925,8
	3. Soutien financier aux bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial et aux personnes responsables d'un service de garde en milieu familial	604,5		
	4. Régime de retraite à l'intention d'employés œuvrant dans le domaine des services de garde à l'enfance	102,8		
	5. Régime d'assurance collective	53,2		
	6. Soutien financier lié aux services de la famille	49,8		
	7. Soutien financier aux organismes communautaires	49,4		
	8. Subvention pour le financement des infrastructures des centres de la petite enfance	43,0		
	9. Administration de l'Allocation famille	39,8		
	Total	3 188,2		Total
Dépenses totales – gouvernement du Québec : 7 467,0				
Gouvernement fédéral	Dépenses budgétaires	6,0 %	Dépenses fiscales	94,0 %
	1. Programme des services à l'enfance des Premières Nations	359,7	1. Allocation canadienne pour enfants	5 429,0
			2. Déduction pour frais de garde d'enfants	246,4
Total	359,7		Total	5 675,4
Dépenses totales – gouvernement fédéral : 6 035,1				
Budgétaires totales :	3 547,9	26,3 %	Fiscales totales :	9 954,2
				73,7 %
Assurantiel				Aucune
Dépenses totales au Québec : 13 502,1				

Sources : mêmes qu'au tableau 1

Assurer l'offre de services de santé et de services sociaux

Pour le gouvernement du Québec, les dépenses destinées à assurer l'offre de services de santé et de services sociaux s'élèvent à 37 289 M\$ en 2022. Le tableau 5 détaille les dépenses budgétaires et fiscales pour cet objectif spécifique. Ainsi, la quasi-totalité des dépenses, soit 35 363 M\$ (94,8 %) proviennent des dépenses budgétaires, tandis que 1 925 M\$ (5,2 %) proviennent des dépenses fiscales. Cet objectif est le plus important en termes de dépenses totales. Pour les dépenses budgétaires, de nombreux programmes poursuivent l'objectif d'assurer l'offre de services de santé et de services sociaux⁸. Le tiers (35,1 %) provient du programme de *Santé physique* auquel s'ajoute le programme de *Services médicaux* (21,6 %). De plus, en ajoutant le programme de *Soutien à l'autonomie des personnes âgées - Hébergement* (14,2 %) ainsi que *Services pharmaceutiques et médicaments* (6,7 %), ces quatre dépenses budgétaires représentent 77,7 % du total de celles-ci. Ainsi, 72,9 % des dépenses budgétaires sont liées aux services de santé et services sociaux dispensés à la population, 20,3 % au soutien aux aînés et 6,7 % aux services pharmaceutiques. Malgré l'ampleur des dépenses budgétaires, les dépenses fiscales sont importantes. Plus de la moitié (53 %) provient du *crédit d'impôt pour frais médicaux* auquel s'ajoute le *crédit d'impôt remboursable pour maintien à domicile des aînés* (31,9 %). En ajoutant le *crédit d'impôt remboursable pour les personnes aidantes* (9,2 %), ces trois dépenses fiscales représentent 94,1 % du total de celles-ci.

Les dépenses fédérales destinées à assurer l'offre de services de santé et de services sociaux au Québec s'élèvent à 1 805 M\$ en 2022. Ainsi, un peu plus de la moitié des dépenses, soit 946 M\$ (52,4 %) provient des dépenses fiscales, tandis que 859 M\$ (47,6 %) proviennent des dépenses budgétaires. Pour les dépenses budgétaires, de nombreux programmes poursuivent l'objectif d'assurer l'offre de services de santé et de services sociaux. Le quart (25,4 %) provient du programme de *Prestations supplémentaires en santé* du ministère des Services aux Autochtones auquel s'ajoute le programme de *Avantages pour soins de santé* (19,7 %) d'Anciens Combattants Canada. De plus, en ajoutant le programme de *Santé mentale* (17,6 %) ainsi que le *Programme pour l'autonomie des anciens combattants* (10,6 %), ces quatre dépenses budgétaires représentent 73,3 % du total de celles-ci. Pour les dépenses fiscales, la moitié (62,3 %) provient du *Crédit d'impôt pour frais médicaux* auquel s'ajoutent le *crédit d'impôt pour personnes handicapées* (18,5 %) et la *Non-imposition des versements aux membres des Forces armées canadiennes et aux anciens combattants en ce qui concerne la souffrance et la douleur* (11,7 %). Ces trois dépenses représentent 92,5 % du total des dépenses fiscales.

En prenant ensemble les dépenses du gouvernement du Québec et du fédéral, 92,7 % des dépenses pour cet objectif sont d'origine budgétaire, tandis que 7,3 % sont d'origine fiscale. En somme, les dépenses de protection sociale visant à assurer l'offre de services de santé et de services sociaux sont évaluées à 39 094 M\$.

⁸ Il importe de préciser que bien que ces dépenses soient associées au portefeuille du ministère de la Santé et des Services sociaux, il ne s'agit pas de l'entièreté de ce portefeuille.

Tableau 5. Dépenses de protection sociale visant à assurer l'offre de services de santé et de services sociaux, Québec, 2022 (en M\$)

	Dépenses budgétaires	94,8 %	Dépenses fiscales	5,2 %
Gouvernement du Québec	1. Santé Physique	12 413,1	1. Crédit d'impôt pour frais médicaux	1 021,1
	2. Services médicaux	7 643,4	2. Crédit d'impôt remboursable pour maintien à domicile des aînés	613,4
	3. Soutien à l'autonomie des personnes âgées - Hébergement	5 019,6	3. Crédit d'impôt remboursable pour les personnes aidantes	176,4
	4. Services pharmaceutiques et médicaments	2 385,6	4. Crédit d'impôt remboursable pour frais médicaux	59,3
	5. Soutien à l'autonomie des personnes âgées - Soutien à domicile	2 171,2	5. Crédit d'impôt pour une personne ayant une déficience grave et prolongée des fonctions mentales ou physiques	37,7
	6. Santé mentale	1 742,0	6. Crédit d'impôt remboursable pour le traitement de l'infertilité	6,8
	7. Déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme	1 290,0	7. Crédit d'impôt remboursable pour l'achat ou la location de biens visant à prolonger l'autonomie des aînés	5,9
	8. Services généraux - Activité clinique et d'aide	1 307,0	8. Crédit d'impôt relié aux soins médicaux non dispensés dans la région de résidence	4,8
	9. Déficience physique	796,7		
	10. Santé Publique	99,3		
	11. Services dentaires	219,6		
	12. Autres services	174,9		
	13. Services optométriques	100,8		
	Total	35 363,2	Total	1 925,4
Dépenses totales – gouvernement du Québec : 37 288,6				
Gouvernement fédéral	Dépenses budgétaires	47,6 %	Dépenses fiscales	52,4 %
	1. Prestations supplémentaires en santé	218,0	1. Crédit d'impôt pour frais médicaux	588,9
	2. Avantages pour soins de santé	169,0	2. Crédit d'impôt pour personnes handicapées	175,2
	3. Santé Mentale	151,2	3. Non-imposition des versements aux membres des Forces armées canadiennes et aux anciens combattants en ce qui concerne la souffrance et la douleur	110,9
	4. Programme pour l'autonomie des anciens combattants	91,4	4. Supplément remboursable pour frais médicaux	36,2
	5. Bien-être mental	73,0	5. Crédit canadien pour aidant naturel	33,8
	6. Soins de longue durée	45,6	6. Déduction pour produits et services de soutien aux personnes handicapées	0,7
	7. Pratique clinique et soins aux clients	43,5		
	8. Développement des enfants en santé	28,1		
	9. Soins à domicile en milieu communautaire	23,3		
	10. Le Programme de prévention de la violence familiale	14,3		

11. Le programme de réglementation du prix des médicaments brevetés	1,9		
Total	859,3	Total	945,6
Dépenses totales – gouvernement fédéral : 1 804,9			
Budgétaires totales :	36 222,5	Fiscales totales :	2 871,0
	92,7 %		7,3 %
Assurantiel			Aucune
Dépenses totales au Québec : 39 093,5			

Sources : mêmes qu'au tableau 1

Soutenir l'éducation

Pour le gouvernement du Québec, les dépenses visant à soutenir l'éducation des particuliers s'élèvent à 1 278 M\$ en 2022⁹. Comme défini précédemment, cet objectif de protection sociale inclut les dépenses pour des mesures qui « soutiennent l'éducation » comme les régimes de prêts et bourses et les crédits d'impôt liés à la scolarité. Ainsi, ce n'est pas l'ensemble des dépenses d'éducation des gouvernements qui constituent de la protection sociale. Le tableau 6 détaille les dépenses budgétaires et fiscales pour cet objectif. La plus grande part des dépenses, soit 882 M\$ (69 %) proviennent des dépenses budgétaires, tandis que 396 M\$ (31 %) proviennent des dépenses fiscales. Pour les dépenses budgétaires, trois programmes poursuivent l'objectif de soutenir l'éducation des particuliers. La majorité (63,4 %) provient du programme de *Bourse consécutive aux prêts*, auquel s'ajoutent les programmes d'*Intérêt et remboursements aux banques* et des *Autres bourses* qui représentent 34,8 % et 1,8 % respectivement des dépenses budgétaires. Pour les dépenses fiscales, près du tiers (32 %) provient de l'*Incitatif québécois à l'épargne-études*. Les pertes de recettes fiscales liées à l'*exemption d'impôt à l'égard des bourses et des récompenses* et au *crédit d'impôt pour frais de scolarité et d'examen* représentent ensuite respectivement 26,1 % et 20,3 %. De plus, en ajoutant le *Régime enregistré d'épargne-études* (8,4 %) et le *transfert de la contribution parentale reconnue* (7,6 %), ces cinq dépenses totalisent 94,5 % des dépenses fiscales.

Les dépenses fédérales au Québec destinées à soutenir l'éducation s'élèvent à 859 M\$ en 2022. Plus de la moitié, soit 508 M\$ (59,1 %), provient des dépenses budgétaires, tandis que 351 M\$ (40,9 %) provient des dépenses fiscales. Pour les dépenses budgétaires, plusieurs programmes poursuivent l'objectif de soutenir l'éducation des particuliers. La moitié (52,3 %) provient du *Programme canadien pour l'épargne-études*, auquel s'ajoutent les programmes de *Stratégie emploi et compétences jeunesse* et du *Programme de stages pratiques pour étudiants* qui représentent 31,4 % et 7,7 % respectivement des dépenses budgétaires. Ensemble, ces programmes expliquent 91,4 % des dépenses budgétaires de cet objectif. Pour les dépenses fiscales, la moitié (49,9 %) provient du *Crédit d'impôt pour études, du crédit d'impôt pour frais de scolarité et du crédit d'impôt pour manuels*. Les pertes de recettes fiscales liées à l'*Exonération du revenu de bourses d'études, de perfectionnement et d'entretien* représentent ensuite 26,8 %. Ensemble, ces deux programmes expliquent 76,7 % des dépenses fiscales.

En prenant ensemble les dépenses des gouvernements fédéral et du Québec, 65,1 % des dépenses pour cet objectif sont d'origine budgétaire, tandis que 34,9 % sont d'origine fiscale. En somme, les dépenses de protection sociale destinées à soutenir l'éducation au Québec sont évaluées à 2 136 M\$.

⁹ Les dépenses liées au système d'éducation ne sont pas prises en compte dans l'objectif de protection sociale

Tableau 6. Dépenses de protection sociale visant à soutenir l'éducation, Québec, 2022 (en M\$)

Gouvernement du Québec	Dépenses budgétaires	69,0 %	Dépenses fiscales	31,0 %
	1. Bourses consécutives aux prêts	559,1	1. Incitatif québécois à l'épargne-études	126,6
	2. Intérêts et remboursements aux banques	307,4	2. Exemptions d'impôt à l'égard des bourses et des récompenses	103,2
	3. Autres bourses	15,7	3. Crédit d'impôt pour frais de scolarité et d'examen	80,4
			4. Régime enregistré d'épargne-études (REEE) ¹⁰	33,4
			5. Transfert de la contribution parentale reconnue	30
			6. Transfert aux parents ou aux grands-parents de la partie inutilisée du crédit d'impôt pour frais de scolarité et d'examen	19,1
			7. Crédit d'impôt pour enfants mineurs en formation professionnelle ou aux études postsecondaires	2,3
			8. Déduction de l'aide financière accordée pour le paiement des frais de scolarité relatifs à la formation de base des adultes	0,5
	Total	882,2	Total	395,5
Dépenses totales – gouvernement du Québec : 1 277,7				
Gouvernement fédéral	Dépenses budgétaires	59,1 %	Dépenses fiscales	40,9 %
	1. Programme canadien pour l'épargne-études	265,2	1. Crédit d'impôt pour études, frais de scolarité et manuels	175,1
	2. Stratégie emploi et compétences jeunesse	159,6	2. Exonération du revenu de bourses d'études, de perfectionnement et d'entretien	94,1
	3. Programme de stages pratiques pour étudiants	39,1	3. Crédit canadien pour la formation	44,2
	4. Programme de formation pour les compétences et l'emploi destiné aux Autochtones	29,4	4. Régime enregistré d'épargne-études (REEE)	32,0
	5. Subventions aux apprentis	14,2	5. Crédit d'impôt pour intérêts sur les prêts aux étudiants	3,0
			6. Crédit d'impôt pour fournitures scolaires des enseignants et éducateurs de la petite enfance	1,1
			7. Déduction au titre de l'aide pour frais de scolarité liés à la formation de base des adultes	0,7
			8. Déduction pour outillage des apprentis mécaniciens de véhicules	0,9
	Total	507,5	Total	351,1
Dépenses totales – gouvernement fédéral : 858,6				
Budgétaires totales :	1 389,7	Fiscales totales :	746,6	
	65,1 %		34,9 %	
Assurantiel			Aucune	
Dépenses totales au Québec : 2 136,3				

Sources : mêmes qu'au tableau 1

Répondre à une situation-problème

Pour le gouvernement du Québec, les dépenses visant à répondre à une situation-problème s'élèvent à près de 2 376 M\$ en 2022. Le tableau 7 détaille les dépenses budgétaires et fiscales pour cet objectif spécifique. Ainsi, la quasi-totalité des dépenses provient des dépenses budgétaires, tandis qu'un peu moins de 1 M\$ proviennent des dépenses fiscales. Pour les dépenses budgétaires, de nombreux programmes poursuivent l'objectif de répondre à une situation-problème. La grande majorité (89,2 %) provient du programme de *Jeunes en difficulté* auquel s'ajoute le programme *Dépendances* (8,1 %). Ces deux dépenses budgétaires représentent 97,3 % du total de celles-ci. Une seule dépense fiscale poursuit l'objectif, soit le *crédit d'impôt remboursable pour frais d'adoption*¹¹.

Les dépenses fédérales destinées à répondre à une situation-problème au Québec s'élèvent à 4 M\$ en 2022 et un seul programme budgétaire existe pour cet objectif, soit le *Fonds d'habilitation pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire*.

En prenant ensemble les dépenses des gouvernements fédéral et du Québec, la quasi-totalité des dépenses pour cet objectif sont d'origine budgétaire. En sommes, les dépenses de protection sociale destinées à répondre à une situation-problème au Québec sont évaluées à 2 380 M\$.

¹⁰ Le REEE aurait pu être ajouté à l'objectif « Favoriser la prévoyance » au même titre que le REER ou le REEI. Cependant, il a été jugé que son objectif est davantage en lien avec le soutien de l'éducation.

¹¹ Le crédit d'impôt pour le traitement de l'infertilité est traité à l'objectif « Assurer l'offre de services de santé et de services sociaux ».

Tableau 7. Dépenses de protection visant à répondre à une situation-problème¹², Québec, 2022 (en M\$)

Gouvernement du Québec	Dépenses budgétaires	99,96 %	Dépenses fiscales	0,04 %
	1. Jeunes en difficulté	2 119,5	1. Crédit d'impôt remboursable pour frais d'adoption	0,8
	2. Dépendances	192,5		
	3. Tribunal administratif du logement	30,9		
	4. Programme d'aide financière pour les gileurs dans les résidences privées pour aînés	16,4		
	5. Soutien aux personnes aînées en situation de vulnérabilité	15,6		
	Total	2 375,0	Total	0,8
Dépenses totales – gouvernement du Québec : 2 375,8				
Gouvernement fédéral	Dépenses budgétaires	100 %	Dépenses fiscales	0,0 %
	1. Fonds d'habilitation pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire	3,7		
	Total	3,7	Total	0,0
Dépenses totales – gouvernement fédéral : 6,4				
Budgétaires totales :		2 378,7	Fiscales totales :	0,8
		99,97 %		0,03 %
Assurantiel				Aucune
Dépenses totales au Québec : 2 379,5				

Sources : mêmes qu'au tableau 1

¹² Plusieurs dépenses qui étaient dans cet objectif dans Provencher, Gerges et Godbout (2021) ont été déplacées à l'intérieur d'autres objectifs à la suite de changements de nomenclature et d'ajout d'objectif.

Améliorer les conditions d'existence de groupes particuliers

Pour le gouvernement du Québec, les dépenses destinées à améliorer les conditions d'existence de groupes particuliers s'élèvent à 1 285 M\$ en 2022. Le tableau 8 détaille les dépenses budgétaires et fiscales pour cet objectif spécifique. Ainsi, la quasi-totalité des dépenses, soit 1 217 M\$ (94,6 %) proviennent des dépenses budgétaires, tandis que 69 M\$ (5,4 %) proviennent des dépenses fiscales. La *Société d'habitation du Québec (SHQ)* représente un acteur important pour la mise en œuvre ou le financement de programmes, mesures et services destinés à améliorer les conditions de logement des ménages à faible revenu. Pour mener à bien sa mission en regard de l'aide au logement et à la rénovation, l'organisme gouvernemental agit en partenariat avec des mandataires et prestataires de services répartis sur l'ensemble du territoire (offices municipaux d'habitation (OMH), coopératives et organismes à but non lucratif d'habitation). Au total, les dépenses liées à l'habitation représentent 98,9 % des dépenses budgétaires destinées à améliorer les conditions d'existence de groupes particuliers. Une seule dépense fiscale poursuit l'objectif, soit le *crédit d'impôt non remboursable pour l'achat d'une première habitation*.

Les dépenses fédérales au Québec destinées à améliorer les conditions d'existence de groupes de population s'élèvent à 1 452 M\$ en 2022. La quasi-totalité d'entre elles, soit 95,9 %, provient des dépenses budgétaires, tandis que seulement 4 % proviennent des dépenses fiscales. Pour les dépenses budgétaires, un nombre important de programmes poursuivent l'objectif d'améliorer les conditions d'existence de groupes particuliers. Près de la moitié (49,8 %) proviennent du programme d'*Aide pour combler les besoins en matière de logement*, auquel s'ajoutent les programmes de *Financement de l'habitation* (14,4 %), *Principe de Jordan et l'Initiative : les enfants inuits d'abord* (7,8 %) et le *Programme de partenariats pour le développement social* (7,6 %). Ces programmes expliquent 79,6 % des dépenses budgétaires de cet objectif. Deux dépenses fiscales poursuivent l'objectif, soit le *Crédit d'impôt pour l'achat d'une première habitation* (93,1 %) et le *Crédit d'impôt pour l'accessibilité domiciliaire* (6,9 %). Le coût des deux mesures s'élève à 58 M\$.

En prenant ensemble les dépenses des gouvernements fédéral et du Québec, 95,4 % des dépenses pour cet objectif sont d'origine budgétaire, tandis que 4,6 % sont d'origine fiscale. En somme, les dépenses de protection sociale visant à améliorer les conditions d'existence de groupes particuliers au Québec sont évaluées à 2 738 M\$.

Tableau 8. Dépenses de protection sociale visant à améliorer les conditions d'existence de groupes particuliers, Québec, 2022 (en M\$)

Gouvernement du Québec	Dépenses budgétaires	94,6 %	Dépenses fiscales	5,4 %
	1. Société d'habitation du Québec	719,7	1. Crédit d'impôt non remboursable pour l'achat d'une première habitation	68,8
	2. Soutien à l'habitation	483,3		
	3. Administration et soutien à l'intégration des personnes handicapées	13,6		
	Total	1 216,6	Total	68,8
Dépenses totales – gouvernement du Québec : 1 285,4				
Gouvernement fédéral	Dépenses budgétaires	95,9 %	Dépenses fiscales	4,0 %
	1. Aide pour combler les besoins en matière de logement	694,4	1. Crédit d'impôt pour l'achat d'une première habitation	54,1
	2. Financement de l'habitation	201,0	2. Crédit d'impôt pour l'accessibilité domiciliaire	4,0
	3. Principe de Jordan et l'Initiative : les enfants inuits d'abord	109,0		
	4. Programme de partenariats pour le développement social	105,7		
	5. Logement	72,8		
	6. Transition de la vie militaire à la vie civile	56,5		
	7. Soutien fourni au militaire et à sa famille	42,2		
	8. Service de transition	41,4		
	9. Programme Nouveaux Horizons pour les aînés	20,9		
	10. Fonds pour l'accessibilité	19,9		
	11. Le Programme d'aide à la vie autonome	15,6		
	12. Fonds d'intégration pour les personnes handicapées	11,6		
	13. Thalidomide	3,0		
Total	1 394,1	Total	58,1	
Dépenses totales – gouvernement fédéral : 1452,2				
Budgétaires totales :		2 610,7	Fiscales totales :	
		95,4 %	126,9	
			4,6 %	
Assurantiel			Aucune	
Dépenses totales au Québec : 2 737,6				

Sources : mêmes qu'au tableau 1

Renforcer l'intégration et la promotion de la participation sociale

Pour le gouvernement du Québec, les dépenses destinées à renforcer l'intégration et la promotion de la participation sociale s'élèvent à 2 071 M\$ en 2022. Le tableau 9 détaille les dépenses budgétaires et fiscales pour cet objectif spécifique. Ainsi, la majorité des dépenses, soit 1 683 M\$ (81,3 %) provient des dépenses budgétaires, tandis que 388 M\$ (18,7 %) proviennent des dépenses fiscales. Pour les dépenses budgétaires, plusieurs programmes poursuivent l'objectif de renforcer l'intégration et la promotion de la participation sociale des particuliers. La majorité des dépenses (61,1 %) provient du programme d'*organismes communautaires et autres organismes* du portefeuille ministériel de la Santé. De plus, en ajoutant les programmes de *service de francisation* (10,9 %) et *intégration* (9,4 %), ces trois dépenses budgétaires représentent 81,4 % du total. Pour les dépenses fiscales, la grande majorité (92,4 %) provient du *crédit d'impôt pour dons*. De plus, en ajoutant le *crédit d'impôt remboursable pour les activités des jeunes* (4,6 %), on atteint 97 % du total des dépenses fiscales.

Les dépenses fédérales destinées à renforcer l'intégration et la promotion de la participation sociale au Québec s'élèvent à 876 M\$ en 2022. La majorité (66,4 %) des dépenses sont budgétaires, tandis que 33,6 % provient des dépenses fiscales. Pour les dépenses budgétaires, près de la moitié (47,3 %) provient du programme d'*Établissement*, auquel s'ajoutent les programmes de *Réinstallation des réfugiés* (28,9 %) et le programme d'*Asile* (23,8 %), tous de Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. Du côté des dépenses fiscales, le *Crédit d'impôt pour dons de bienfaisance* représente la quasi-totalité de celles-ci, soit 98,3 %.

En prenant ensemble les dépenses des gouvernements fédéral et du Québec, 76,9 % des dépenses pour cet objectif sont d'origine budgétaire, tandis que 23,1 % sont d'origine fiscale. En somme, les dépenses de protection sociale visant à renforcer l'intégration et la promotion de la participation sociale au Québec sont évaluées à 2 947 M\$.

Tableau 9. Dépenses de protection sociale visant à renforcer l'intégration et la promotion de la participation sociale, Québec, 2022 (en M\$)

Gouvernement du Québec	Dépenses budgétaires	81,3 %	Dépenses fiscales	18,7 %
	1. Organisme communautaire et autres organismes	1 029,0	1. Crédit d'impôt pour dons	358,5
	2. Services de francisation	182,7	2. Crédit d'impôt remboursable pour les activités des jeunes	17,7
	3. Intégration	157,8	3. Crédit d'impôt remboursable pour les athlètes de haut niveau	5,8
	4. Développement du loisir et du sport	151,0	4. Crédit d'impôt pour les pompiers volontaires	2,7
	5. Secrétariat à la jeunesse	59,6	5. Crédit d'impôt remboursable pour les activités des aînés	1,1
	6. Immigration et prospection	56,5	6. Crédit d'impôt pour contributions à un parti politique	0,7
	7. Planification de l'immigration, de la performance et des relations extérieures	24,8	7. Non-imposition de certains montants versés aux volontaires des services d'urgence	0,7
	8. Vieillesse active	21,7	8. Crédit d'impôt additionnel de 25 % pour un premier don important en culture	0,6
	Total	1 683,0	Total	387,8
Dépenses totales – gouvernement du Québec : 2 070,8				
Gouvernement fédéral	Dépenses budgétaires	66,4 %	Dépenses fiscales	33,6 %
	1. Établissement	275,4	1. Crédit d'impôt pour dons de bienfaisance	289,0
	2. Réinstallation des réfugiés	168,3	2. Crédit d'impôt pour contributions politiques	1,9
	3. Asile	138,3	3. Crédit d'impôt pour les pompiers volontaires et pour volontaires participant à des actions de recherche et sauvetage	2,5
			4. Montant non imposable pour les volontaires de services d'urgence	0,7
Total	582,0	Total	294,0	
Dépenses totales – gouvernement fédéral : 876,0				
Budgétaires totales :		2 265,0	Fiscales totales :	
		76,9 %		
Assurantiel			Aucune	
Dépenses totales au Québec : 2 946,8				

Sources : mêmes qu'au tableau 1

Favoriser l'équité et reconnaître les droits

Pour le gouvernement du Québec, les dépenses destinées à favoriser l'équité et reconnaître les droits s'élèvent à 976 M\$ en 2022. Le tableau 10 détaille les dépenses budgétaires et fiscales pour cet objectif spécifique. Ainsi, deux tiers des dépenses, soit 705 M\$ (67,8 %) proviennent des dépenses fiscales, tandis que 314 M\$ (32,2 %) proviennent des dépenses budgétaires. Pour les dépenses budgétaires, cinq programmes poursuivent l'objectif de favoriser l'équité et reconnaître les droits des particuliers. Plus de la moitié (56,8 %) provient du programme *Commission des services juridiques* du portefeuille ministériel de la Justice auquel s'ajoute le programme *Mesure de protection* (23,8 %) du portefeuille ministériel de la Famille. De plus, en ajoutant le programme de *Direction et administration du Curateur public* (8,3 %), on atteint 88,9 % du total des dépenses budgétaires. Pour les dépenses fiscales, le trois quarts (73,5 %) provient du *Transfert des crédits d'impôt non remboursables inutilisés par un conjoint*. De plus, en ajoutant le *crédit d'impôt pour personne vivant seule* (15,8 %), 89,2 % du total des dépenses fiscales sont expliqués.

Les dépenses fédérales au Québec destinées à favoriser l'équité et reconnaître les droits s'élèvent à 718 M\$ en 2022. La quasi-totalité (99,6 %) des dépenses provient des dépenses fiscales. Parmi ces dépenses, un peu plus de la moitié (53,5 %) provient du *Crédit pour époux ou conjoint de fait*. De plus, en ajoutant le *crédit d'impôt pour personne à charge admissible* (34,3 %), deux dépenses représentent 87,8 % du total des dépenses fiscales. Pour les dépenses budgétaires, la seule dépense est le *Programme de protection* de la Commission canadienne des droits de la personne.

En prenant ensemble les dépenses du gouvernement du Québec et du fédéral, 18,7 % des dépenses pour cet objectif sont d'origine budgétaire, tandis que 81,3 % sont d'origine fiscale. En somme, les dépenses de protection sociale visant à favoriser l'équité et reconnaître les droits au Québec sont évaluées à 1 693 M\$.

Tableau 10. Dépenses de protection sociale visant à favoriser l'équité et reconnaître les droits, Québec, 2022 (en M\$)

Gouvernement du Québec	Dépenses budgétaires	32,2 %	Dépenses fiscales	67,8 %
	1. Commission des services juridiques	178,2	1. Transferts des crédits d'impôt non remboursables inutilisés par un conjoint	486,3
	2. Mesures de protection	74,8	2. Crédit d'impôt pour personne vivant seule	104,3
	3. Direction et administration du Curateur public	26,2	3. Déduction pour les habitants d'une région éloignée	37,4
	4. Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse	21,3	4. Pension alimentaire et allocation d'entretien	22,4
	5. Office de la protection du consommateur	13,3	5. Crédit d'impôt à l'égard des autres personnes à charge	11,5
Total		313,8	Total	661,9
Dépenses totales – gouvernement du Québec : 975,7				
Gouvernement fédéral	Dépenses budgétaires	0,4 %	Dépenses fiscales	99,6 %
	1. Programme de protection	2,7	1. Crédit pour époux ou conjoint de fait	382,2
			2. Crédit pour personne à charge admissible	245,5
			3. Déductions pour les habitants de régions éloignées	59,4
		4. Traitement fiscal des pensions alimentaires et allocations d'entretien	28,0	
Total		0,0	Total	715,0
Dépenses totales – gouvernement fédéral : 717,7				
Budgétaires totales :		316,5	Fiscales totales	1 376,9
		18,7 %		81,3 %
Assurantiel				Aucune
Dépenses totales au Québec : 1 693,4				

Sources : mêmes qu'au tableau 1

2.2 Ampleur de la protection sociale

Afin d'estimer l'ampleur des dépenses dans le champ de la protection sociale au Québec en 2022, la présente sous-section synthétise ces dépenses réparties dans dix objectifs particuliers.

Ainsi, le tableau 11 montre que le gouvernement du Québec dépense 97 834 M\$ en protection sociale, soit 64,2 % de l'ensemble de la protection sociale et le gouvernement fédéral, de son côté, y dépense 54 472 M\$, soit 35,8 %.

Pour le gouvernement du Québec, les dépenses de protection sociale sont réparties à plus de 50 % sous la forme de dépenses budgétaires à 49 703 M\$, 24 948 M\$ de dépenses fiscales et 23 183 M\$ provenant des régimes assurantiels québécois. Il est possible de constater que les trois objectifs les plus importants sous l'angle financier sont d'Assurer l'offre de services de santé et services sociaux, représentant à lui seul 37 289 M\$, suivi d'Inciter à la prévoyance (27 885 M\$) et de Soutenir le revenu (14 298 G\$).

Pour le gouvernement fédéral, les dépenses de protection sociale prennent la forme de dépenses fiscales à 27 006 M\$ alors que les dépenses budgétaires se situent à 23 328 M\$ et enfin 4 138 M\$ proviennent des régimes assurantiels fédéraux. Pour le gouvernement fédéral, les trois objectifs les plus importants sous l'angle financier sont l'objectif de soutenir le revenu à 26 504 M\$, suivi d'inciter à la prévoyance (14 830 M\$) et de Reconnaître la charge de famille (6 035 M\$).

En 2022, l'ensemble des dépenses de protection sociale au Québec atteint 159 448 M\$. Si on exclut de l'analyse les mesures ponctuelles pour tenir compte du coût de la vie, elles sont de 152 305 M\$, principalement pour inciter à la prévoyance (42 715 M\$), soutenir le revenu (40 802 M\$) et assurer l'offre de services de santé et de services sociaux (39 094 M\$).

Tableau 11. Répartition de l'ensemble des dépenses de protection sociale au Québec, gouvernements fédéral et du Québec, 2022, en millions de dollars et en pourcentage du total

Objectifs	Gouvernement du Québec				Gouvernement fédéral				Total
	Budgétaires	Fiscales	Rég. Ass.	Total	Budgétaires	Fiscales	Rég. Ass.	Total	
Soutenir le revenu	3 486 (2,3 %)	4 383 (2,9 %)	6 428 (4,2 %)	14 298 (9,4 %)	19 569 (12,8 %)	3 002 (2,0 %)	3 933 (2,6 %)	26 504 (17,4 %)	40 802 (26,8 %)
Inciter à la prévoyance	0	11 130 (7,3 %)	16 755 (11,0 %)	27 885 (18,3 %)	0	14 625 (9,6 %)	205 (0,1 %)	14 830 (9,7 %)	42 715 (28,0 %)
Soutenir l'emploi	1 195 (0,8 %)	1 715 (1,1 %)	0	2 910 (1,9 %)	50 (0,03 %)	1 339 (0,9 %)	0	1 389 (0,9 %)	4 299 (2,8 %)
Reconnaître la charge de famille	3 188 (2,1 %)	4 279 (2,8 %)	0	7 467 (4,9 %)	360 (0,2 %)	5 675 (3,7 %)	0	6 035 (4,0 %)	13 502 (8,9 %)
Assurer l'offre de services de santé et services sociaux	35 363 (23,2 %)	1 925 (1,3 %)	0	37 289 (24,5 %)	859 (0,6 %)	946 (0,6 %)	0	1 805 (1,2 %)	39 094 (25,7 %)
Soutenir l'éducation	882 (0,6 %)	396 (0,3 %)	0	1 278 (0,8 %)	508 (0,3 %)	351 (0,2 %)	0	859 (0,6 %)	2 136 (1,4 %)
Répondre à une situation-problème	2 375 (1,6 %)	1 (0,001 %)	0	2 376 (1,6 %)	4 (0,002 %)	0	0	4 (0,002 %)	2 380 (1,6 %)
Améliorer les conditions d'existence de groupes particuliers	1 217 (0,8 %)	69 (0,05 %)	0	1 285 (0,8 %)	1 394 (0,9 %)	58 (0,04 %)	0	1 452 (1,0 %)	2 738 (1,8 %)
Renforcer l'intégration et la promotion de la participation sociale	1 683 (1,1 %)	388 (0,3 %)	0	2 071 (1,4 %)	582 (0,4 %)	294 (0,2 %)	0	876 (0,6 %)	2 947 (1,9 %)
Favoriser l'équité et la reconnaissance des droits	314 (0,2 %)	662 (0,4 %)	0	976 (0,6 %)	3 (0,002 %)	715 (0,5 %)	0	718 (0,5 %)	1 693 (1,1 %)
Total	49 703 (32,6 %)	24 948 (16,4 %)	23 183 (15,2 %)	97 834 (64,2 %)	23 328 (15,3 %)	27 006 (17,7 %)	4 138 (2,7 %)	54 472 (35,8 %)	152 305 (100 %)
Mesures ponctuelles liées à l'inflation		7 143				681			7 824

Sources : mêmes qu'au tableau 1

Le tableau 12 reprend le total des dépenses de protection sociale au Québec en dollars, mais également en les mesurant en dollars par habitant et en proportion du PIB. En dollars par habitant du Québec, elles équivalent à 18 480 \$ alors qu'en proportion de l'économie du Québec (PIB), elles sont un poids de 29,2 %. Lorsqu'on retire les mesures ponctuelles offertes en 2022, les gouvernements du Québec et fédéral ainsi que les régimes assurantiels ont dépensé plus de 152 305 M\$ en protection sociale. Cela représente 17 633 \$ par habitant de la province et 27,9 % du PIB. Considérant qu'il s'agissait de mesures ponctuelles, elles seront exclues de l'analyse traçant l'évolution de l'ensemble des dépenses de protection sociale de la section suivante.

Tableau 12. Sommaire des dépenses de protection sociale au Québec, 2022

	En milliards de \$	En \$ par habitant	En % du PIB
Avec mesures ponctuelles	159,4	18 480	29,2 %
Sans mesures ponctuelles	152,3	17 633	27,9 %

Sources : Calculs des auteurs à l'aide Institut de la statistique du Québec (2023), *Le bilan démographique du Québec – Édition 2023* et Statistique Canada, Tableau 36-10-0221-01.

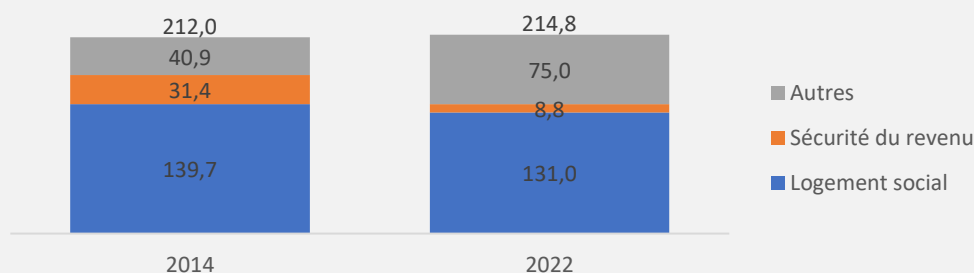
Encadré 2 – Dépenses municipales de santé et bien-être et leur évolution

L'objectif de ce présent cahier de recherche est d'exposer l'ampleur de la protection sociale provenant des toutes les administrations publiques. Ainsi, le présent encadré présente une première incursion permettant d'évaluer l'importance des dépenses de protection sociale des municipalités.

Dans le *Manuel de la présentation de l'information financière municipale*, la charge municipale *Santé et bien-être* est celle que l'on peut associer à une dépense de protection sociale. Elle est décrite ainsi : « cette fonction comprend l'ensemble des activités relatives aux services d'hygiène publique et de bien-être reliés aux personnes »¹³. Cette fonction regroupe trois activités : Logement social, Sécurité du revenu et Autres. L'activité « Logement social » regroupe les charges qui concernent l'habitation sociale comme les coûts des études et recherches pour l'habitation sociale, des mesures de protection du locataire, de relogement de personnes, de la participation au déficit annuel d'exploitation d'un office municipal d'habitation (OMH) ou d'un office régional d'habitation (ORH), de la participation au financement des coûts de construction des logements de l'OMH ou de l'ORH et des coopératives d'habitation. L'objectif poursuivi dans cette activité est l'amélioration des conditions de vie des groupes de population. L'activité « Sécurité du revenu » regroupe quant à elle les charges qui concernent les services publics d'emplois et la santé communautaire. Ce poste est présent uniquement à la Ville de Montréal. L'objectif poursuivi est de soutenir le revenu des personnes en difficulté. Finalement, toujours selon le *Manuel*, les dépenses associées au volet « Autres » regroupent le secours aux personnes sans ressources (frais de déménagement, transport ambulancier et inhumation) et les dépenses non incluses aux catégories précédentes (inspection des aliments, garderies, programmes et services aux familles, remises de taxes aux ménages défavorisés, gestion et opération des cimetières et service d'accueil des nouveaux arrivants).

Sur la base que la charge Santé et bien-être représente des dépenses municipales de protection sociale, la figure compare les années 2014 et 2022. Ainsi, les dépenses, en dollars constants, sont passées de 212 M\$ à 214,8 M\$, une augmentation de 2,8 M\$. La composition de la charge Santé et bien-être est différente entre ces deux années. Tandis qu'en 2014 le logement social représente 65,9 % des charges, il en représente 61 % en 2022. La part associée à la Sécurité du revenu est quant à elle passée de 14,8 % en 2014 à 4,1 % en 2022. Finalement, les autres charges associées à Santé et bien-être sont passées de 19,3 % en 2014 à 34,9 % en 2022.

Figure : Charge Santé et bien-être des municipalités au Québec, en millions de dollars constants de 2022



Sources : Rapports financiers des municipalités de 2014 et 2022 provenant du ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation.

Bien qu'il existe des dépenses municipales qui entrent dans la définition, celles-ci sont marginales comparativement à l'ampleur de celles engendrées par les gouvernements du Québec et fédéral. Ces charges municipales ne seront alors pas incluses dans le portrait global de la protection sociale au Québec, d'autant plus que les données utilisées ne sont pas disponibles pour procéder à une comparaison évolution entre 1996 et 2022.

¹³ Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (2022). *Manuel de la présentation de l'information financière municipale – Décembre 2022*, Gouvernement du Québec, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, p. 2-51

3. L'évolution de la protection sociale au Québec

Après avoir détaillé l'ensemble des dépenses de protection sociale des gouvernements fédéral et du Québec en 2022 classées selon dix objectifs, l'exercice a été refait pour l'année 1996 (voir annexes 1 et 2), afin d'estimer l'évolution des dépenses de protection sociale du Québec.

Puis, pour cerner d'où vient l'augmentation des dépenses de protection sociale, les tableaux 13 et 14 les présentent pour les années 1996 et 2022 selon qu'elles soient offertes par les gouvernements fédéral ou du Québec, qu'elles prennent la forme de dépenses budgétaires, fiscales ou de régimes assurantiels et par objectif de protection sociale en dollars constants de 2022. Ensuite, les dépenses budgétaires, fiscales et assurantielles sont présentées en pourcentage du PIB, pour les deux années étudiées.

Les dépenses en protection sociale du gouvernement du Québec sont passées de 41 221 M\$ à 97 834 M\$, une hausse de 137,3 %. Pendant la même période, les dépenses pour la protection sociale du gouvernement fédéral sur le territoire du Québec sont passées de 30 233 M\$ en 1996 à 54 472 M\$, une hausse de 80,2 %.

Mis en pourcentage du PIB, les dépenses de protection sociale du gouvernement du Québec sont passées de 13,6 % à 17,9 %, alors qu'elles sont demeurées relativement stables autour de 10 % du PIB du côté du gouvernement fédéral. C'est donc dire que les dépenses de protection sociale du Québec augmentaient plus fortement que la croissance économique alors que celles du gouvernement fédéral augmentaient au même rythme.

Tableau 13. Répartition de l'ensemble des dépenses de protection sociale au Québec, gouvernements fédéral et du Québec, 1996 et 2022, en millions de dollars constants de 2022

2022									
Objectifs	Gouvernement du Québec				Gouvernement fédéral				Total
	Budgétaires	Fiscales	Reg. Ass.	Total	Budgétaires	Fiscales	Rég. Ass.	Total	
Soutenir le revenu	3 486	4 383	6 428	14 298	19 569	3 002	3 933	26 504	40 802
Inciter à la prévoyance	0	11 130	16 755	27 885	0	14 625	205	14 830	42 715
Soutenir l'emploi	1 195	1 715	0	2 910	50	1 339	0	1 389	4 299
Reconnaître la charge de famille	3 188	4 279	0	7 467	360	5 675	0	6 035	13 502
Assurer l'offre de services de santé et services sociaux	35 363	1 925	0	37 289	859	946	0	1 805	39 094
Soutenir l'éducation	882	396	0	1 278	508	351	0	859	2 136
Répondre à une situation-problème	2 375	1	0	2 376	4	0	0	4	2 380
Améliorer les conditions d'existence de groupes particuliers	1 217	69	0	1 285	1 394	58	0	1 452	2 738
Renforcer l'intégration et la promotion de la participation sociale	1 683	388	0	2 071	582	294	0	876	2 947
Favoriser l'équité et la reconnaissance des droits	314	662	0	976	3	715	0	718	1 693
Total	49 703	24 948	23 183	97 834	23 328	27 006	4 138	54 472	152 305
1996									
Objectifs	Gouvernement du Québec				Gouvernement fédéral				Total
	Budgétaires	Fiscales	Rég. Ass.	Total	Budgétaires	Fiscales	Rég. Ass.	Total	
Soutenir le revenu	1 489	2 160	3 110	6 759	9 557	2 617	6 297	18 472	25 231
Inciter à la prévoyance	0	4 983	8 138	13 121	0	6 229	16	6 245	19 366
Soutenir l'emploi	663	43	0	706	0	49	0	49	754
Reconnaître la charge de famille	500	3 303	0	3 803	0	2 321	0	2 321	6 125
Assurer l'offre de services de santé et services sociaux	13 358	291	0	13 648	486	230	0	716	14 364
Soutenir l'éducation	968	76	0	1 043	0	159	0	159	1 202
Répondre à une situation-problème	2	0	0	2	0	0	0	0	2
Améliorer les conditions d'existence de groupes particuliers	467	10	0	477	1 361	0	0	1 361	1 838
Renforcer l'intégration et la promotion de la participation sociale	341	154	0	495	64	94	0	158	653
Favoriser l'équité et la reconnaissance des droits	235	930	0	1 165	6	747	0	753	1 918
Total	18 023	11 949	11 248	41 221	11 474	12 446	6 313	30 233	71 454

Sources : mêmes qu'au tableau 1, cités en annexes pour 1996 et calculs des auteurs.

Tableau 14. Répartition de l'ensemble des dépenses de protection sociale au Québec, gouvernements fédéral et du Québec, 1996 et 2022, en pourcentage du PIB

2022									
Objectifs	Gouvernement du Québec				Gouvernement fédéral				Total
	Budgétaires	Fiscales	Rég. Ass.	Total	Budgétaires	Fiscales	Rég. Ass.	Total	
Soutenir le revenu	0,6 %	0,8 %	1,2 %	2,6 %	3,6 %	0,6 %	0,7 %	4,9 %	7,5 %
Inciter à la prévoyance	-	2,0 %	3,1 %	5,1 %	-	2,7 %	0,04 %	2,7 %	7,8 %
Soutenir l'emploi	0,2 %	0,3 %	-	0,5 %	0,01 %	0,2 %	-	0,3 %	0,8 %
Reconnaître la charge de famille	0,6 %	0,8 %	-	1,4 %	0,1 %	1,0 %	-	1,1 %	2,5 %
Assurer l'offre de services de santé et services sociaux	6,5 %	0,4 %	-	6,8 %	0,2 %	0,2 %	-	0,3 %	7,2 %
Soutenir l'éducation	0,2 %	0,1 %	-	0,2 %	0,1 %	0,1 %	-	0,2 %	0,4 %
Répondre à une situation-problème	0,4 %	0,0001 %	-	0,4 %	0,001 %	-	-	0,001 %	0,4 %
Améliorer les conditions d'existence de groupes particuliers	0,2 %	0,01 %	-	0,2 %	0,3 %	0,01 %	-	0,3 %	0,5 %
Renforcer l'intégration et la promotion de la participation sociale	0,3 %	0,1 %	-	0,4 %	0,1 %	0,1 %	-	0,2 %	0,5 %
Favoriser l'équité et la reconnaissance des droits	0,1 %	0,1 %	-	0,2 %	0,0005 %	0,1 %	-	0,1 %	0,3 %
Total	9,1 %	4,6 %	4,2 %	17,9 %	4,3 %	4,9 %	0,8 %	10,0 %	27,9 %
1996									
Objectifs	Gouvernement du Québec				Gouvernement fédéral				Total
	Budgétaires	Fiscales	Rég. Ass.	Total	Budgétaires	Fiscales	Rég. Ass.	Total	
Soutenir le revenu	0,5 %	0,7 %	1,0 %	2,2 %	3,1 %	0,9 %	2,1 %	6,1 %	8,3 %
Inciter à la prévoyance	-	1,6 %	2,7 %	4,3 %	-	2,0 %	-	2,1 %	6,4 %
Soutenir l'emploi	0,2 %	0,01 %	-	0,2 %	-	0,02 %	-	0,02 %	0,2 %
Reconnaître la charge de famille	0,2 %	1,1 %	-	1,3 %	-	0,8 %	-	0,8 %	2,0 %
Assurer l'offre de services de santé et services sociaux	4,4 %	0,1 %	-	4,5 %	0,2 %	0,1 %	-	0,2 %	4,7 %
Soutenir l'éducation	0,3 %	0,0 %	-	0,3 %	-	0,1 %	-	0,1 %	0,4 %
Répondre à une situation-problème	0,001 %	-	-	0,001 %	-	-	-	-	0,001 %
Améliorer les conditions d'existence de groupes particuliers	0,2 %	0,003 %	-	0,2 %	0,4 %	-	-	0,4 %	0,6 %
Renforcer l'intégration et la promotion de la participation sociale	0,1 %	0,1 %	-	0,2 %	0,02 %	0,03 %	-	0,1 %	0,2 %
Favoriser l'équité et la reconnaissance des droits	0,1 %	0,3 %	-	0,4 %	0,002 %	0,2 %	-	0,2 %	0,6 %
Total	5,9 %	3,9 %	3,7 %	13,6 %	3,8 %	4,1 %	2,1 %	9,9 %	23,5 %

Sources : mêmes qu'au tableau 1, cités en annexes pour 1996, Institut de la statistique du Québec (2023) Produit intérieur brut et calculs des auteurs.

Soutenir le revenu

Pris globalement, les dépenses de protection sociale pour l'objectif soutenir le revenu, ajustées pour l'inflation, sont passées de 25 231 M\$ à 40 802 M\$ entre 1996 et 2022, toutefois lorsqu'elles sont exprimées en pourcentage du PIB, elles sont passées de 8,3 % à 7,5 %, une baisse de 0,8 point de pourcentage. C'est donc dire que malgré leur hausse en dollars, elles ont crû moins rapidement que la croissance économique.

Du côté du gouvernement du Québec, ces dépenses de protection sociale pour soutenir le revenu sont passées de 6 759 M\$ en 1996 à 14 298 M\$ en 2022. Les dépenses budgétaires, fiscales et des régimes assurantiels ont plus que doublé en dollars constants. Les dépenses du gouvernement du Québec pour soutenir le revenu en pourcentage du PIB ont augmenté, passant de 2,2 % en 1996 à 2,6 % en 2022. L'analyse évolutive par programme montre que la plupart de ceux-ci ont vu leur valeur doubler et la plupart des programmes en place en 2022 l'étaient déjà en 1996. On remarque toutefois deux changements plus significatifs : la dépense fiscale la plus importante en 1996 n'existe plus en 2022, soit la réduction de l'impôt pour les particuliers¹⁴, tandis qu'une nouvelle mesure représente un coût important en 2022, le crédit d'impôt remboursable pour le soutien des aînés, une dépense fiscale représentant 1 722 M\$ à elle seule.

De son côté, le gouvernement fédéral a dépensé 26 504 M\$ pour soutenir le revenu en 2022 contre 18 472 M\$ en 1996. Ici aussi on note que les dépenses budgétaires ont plus que doublé en dollars constants, la principale mesure expliquant la hausse concerne le programme de la *Sécurité de la vieillesse*, qui est passé de 9 296 M\$ à 17 757 M\$. Une hausse moindre est observée du côté des dépenses fiscales et les dépenses des régimes assurantiels ont diminué de moitié, passant de 6 297 M\$ à 3 933 M\$. Cela s'explique en partie par des resserrements au régime d'assurance-emploi. De plus, rappelons qu'en 1996, c'était le programme d'assurance-emploi qui versait les prestations lors des congés parentaux alors que depuis 2006, c'est le Régime québécois d'assurance parentale qui s'occupe de ce soutien du revenu au Québec. Toutefois, les données recueillies ne permettent pas d'isoler la partie des versements allant aux parents de ceux allant aux chômeurs pour 1996. Rappelons aussi que le taux de chômage québécois a diminué au cours de la période analysée. Il était de 11,8 % en 1996, tandis qu'il était de 4,3 % en 2022¹⁵. Les dépenses pour soutenir le revenu du gouvernement fédéral en pourcentage du PIB ont diminué, passant de 6,1 % en 1996 à 4,9 % en 2022, principalement dû à la baisse des dépenses des régimes assurantiels. En comparant les divers programmes entre 1996 et 2022, on remarque qu'ils n'existaient que trois dépenses budgétaires en 1996, tandis qu'il en existe dix en 2022. L'ajout le plus important est la Prestation d'invalidité, une dépense de 697 M\$ en 2022. Du côté des dépenses fiscales, les programmes sont relativement similaires, mais les montants ont doublé dans la plupart des cas. Le crédit pour revenu de pension a plus que doublé, s'expliquant par l'augmentation des montants en 2006 et l'instauration du Fractionnement du revenu de pension rendant éligible un plus grand nombre d'individus¹⁶.

¹⁴ « Une réduction d'impôt est accordée aux particuliers dont l'impôt à payer est inférieur à 10 000 \$. Cette réduction est égale à 2 % de l'excédent de 10 000 \$ sur l'impôt à payer après avoir soustrait les crédits d'impôt non remboursables. Cette réduction d'impôt visait à améliorer davantage la progressivité du régime d'imposition en permettant de réduire l'impôt des contribuables à faible et à moyen revenu. Elle a été abolie à compter de l'année 1998, à la suite de la réforme de la fiscalité des particuliers ». Source : Gouvernement du Québec (2003). *Dépenses fiscales – édition 2003*, ministères des Finances, de l'Économie et de la Recherche et ministère du Revenu, p. 19.

¹⁵ Statistique Canada, Tableau 14-10-0324-02 (consulté le 31 mai 2024).

¹⁶ Ministère des Finances du Canada (2009), *Dépenses fiscales et évaluation 2009*, Gouvernement du Canada, p. 22

Inciter à la prévoyance

Pris globalement, les dépenses de protection sociale ayant comme objectif d'inciter à la prévoyance, ajustées pour l'inflation, sont passées de 19 366 M\$ à 42 715 M\$ entre 1996 et 2022. Lorsqu'elles sont exprimées en pourcentage du PIB, elles sont passées de 6,4 % à 7,8 %, une hausse de 1,4 point de pourcentage. C'est donc dire que les dépenses de protection sociale ayant pour objectif d'inciter à la prévoyance ont crû plus rapidement que la croissance économique.

Du côté du gouvernement du Québec, les dépenses de protection sociale pour inciter à la prévoyance sont passées de 13 121 M\$ en 1996 à 27 885 M\$ en 2022. Les dépenses fiscales et les dépenses des régimes assurantiels ont plus que doublé en dollars constants. En pourcentage du PIB, les dépenses du gouvernement du Québec ont augmenté, passant de 4,3 % en 1996 à 5,1 % en 2022. L'analyse évolutive par programme montre que la plupart d'entre eux ont vu leur valeur doubler.

De son côté, le gouvernement fédéral a dépensé 14 830 M\$ pour inciter à la prévoyance en 2022 contre 6 245 M\$ en 1996. On note que les dépenses fiscales ont plus que doublé en dollars constants tandis que les dépenses des régimes assurantiels, le Régime de pension du Canada, ont augmenté, passant de 16 M\$ en 1996 à 205 M\$ en 2022. Les dépenses pour inciter à la prévoyance du gouvernement fédéral en pourcentage du PIB ont augmenté, passant de 2,1 % en 1996 à 2,7 % en 2022.

Pour les deux gouvernements, la plupart des programmes en place en 2022 l'étaient déjà en 1996, comme le traitement fiscal accordé aux divers régimes de retraite (RPA, REER), mais se sont aussi ajoutés le Compte épargne libre d'impôt, le fractionnement des revenus de retraite entre conjoints et le Régime enregistré d'épargne invalidité pour 2022.

Soutenir l'emploi

Pris globalement, les dépenses de protection sociale ayant pour objectif de soutenir l'emploi, ajustées pour l'inflation, sont passées de 754 M\$ à 4 299 M\$ entre 1996 et 2022. Lorsqu'elles sont exprimées en pourcentage du PIB, elles sont passées de 0,2 % à 0,8 %. C'est donc dire que les dépenses de protection sociale ayant pour objectif de soutenir l'emploi ont crû plus rapidement que la croissance économique.

Du côté du gouvernement du Québec, ces dépenses de protection sociale pour inciter à soutenir l'emploi sont passées de 706 M\$ en 1996 à 2 910 M\$ en 2022. Les dépenses budgétaires ont un peu moins que doublé en dollars constants tandis que les dépenses fiscales sont passées de 184 M\$ en 1996 à 1 715 M\$ en 2022. Les dépenses du gouvernement du Québec pour soutenir l'emploi en pourcentage du PIB ont augmenté, passant de 0,2 % en 1996 et 0,5 % en 2022. L'analyse évolutive par programme montre que du côté budgétaire une seule dépense était présente en 2022, soit Mesure d'aide à l'emploi, et deux en 1996, soit Action positive pour le travail et l'emploi et Aide à l'intégration en emploi. Du côté des dépenses fiscales, on remarque toutefois une augmentation du nombre de dépenses fiscales, passant de trois mesures en 1996 à sept en 2022. Deux changements plus significatifs : la dépense fiscale la plus importante en 1996, soit la Déduction pour options d'achat, se retrouve en quatrième position en 2022, tandis qu'en 2022 les mesures les plus importantes sont : la déduction pour les travailleurs, le crédit d'impôt pour prolongation de carrière et la prime au travail.

De son côté, le gouvernement fédéral a dépensé 1 389 M\$ pour soutenir l'emploi en 2022 contre 49 M\$ en 1996. Alors qu'il n'y avait pas de dépenses budgétaires en 1996, elles sont évaluées à 50 M\$ en 2022 tandis que les dépenses fiscales sont passées de 49 M\$ à 1 339 M\$ entre les deux années. Les dépenses pour soutenir l'emploi du gouvernement fédéral en pourcentage du PIB ont augmenté, passant de 0,02 % en 1996 à 0,3 % en 2022. En comparant 1996 et 2022, on rappelle qu'il n'existait aucune dépense budgétaire en 1996, tandis qu'il en existe trois en 2022. Les plus importantes sont les programmes Compétence pour réussir et Compétences futures de l'organisation Emploi et Développement social Canada. Du côté des dépenses fiscales, il n'existait que l'Option d'achat d'actions accordées aux employés en 1996, tandis que les programmes les plus importants en 2022 sont l'Allocation canadienne pour les travailleurs ainsi que le Crédit canadien pour l'emploi.

Reconnaitre la charge de famille

Pris globalement, les dépenses de protection sociale ayant pour objectif de reconnaître la charge de famille, ajustées pour l'inflation, sont passées de 6 125 M\$ à 13 502 M\$ entre 1996 et 2022. Lorsqu'elles sont exprimées en pourcentage du PIB, elles sont passées de 2,0 % à 2,5 %. C'est donc dire que les dépenses de protection sociale ayant pour objectif de reconnaître la charge de famille ont crû plus rapidement que la croissance économique.

Du côté du gouvernement du Québec, ces dépenses de protection sociale pour reconnaître la charge de famille sont passées de 3 803 M\$ en 1996 à 7 467 M\$ en 2022. Les dépenses budgétaires sont passées de 500 M\$ en 1996 à 3 188 M\$ en 2022 tandis que les dépenses fiscales sont passées de 3 303 M\$ à 4 279 M\$ entre ces deux années. Les dépenses du gouvernement du Québec pour reconnaître la charge de famille en pourcentage du PIB ont augmenté, passant de 1,3 % en 1996 et 1,4 % en 2022. L'analyse évolutive par programme montre qu'en 2022 se sont ajoutés des dépenses budgétaires notamment le soutien financier aux centres de la petite enfance (1 535 M\$), le soutien financier aux garderies (710 M\$) et d'autres programmes reliés expliquant une partie de la hausse de 2 688 M\$. Du côté des dépenses fiscales, la totalité des programmes en place sont différents en 1996 et 2022. La dépense fiscale la plus importante en 1996 est le crédit d'impôt à l'égard des besoins essentiels - à l'égard des enfants ou autres personnes à charge, tandis qu'en 2022 c'est l'Allocation aux familles.

De son côté, le gouvernement fédéral a dépensé 6 035 M\$ pour reconnaître la charge de famille en 2022 contre 2 321 M\$ en 1996. Les dépenses budgétaires sont passées de zéro en 1996 à 360 M\$ en 2022 avec l'ajout du Programme des services à l'enfance des Premières Nations. On note que les dépenses fiscales ont plus que doublé en dollars constants. Les dépenses pour reconnaître la charge de famille du gouvernement fédéral en pourcentage du PIB ont augmenté, passant de 0,8 % en 1996 à 1,1 % en 2022. L'analyse évolutive par programme montre que les programmes en place en 2022 avaient un équivalent déjà en 1996. La dépense la plus importante en 1996 est la Prestation fiscale canadienne pour enfants et son équivalent en 2022 est l'Allocation canadienne pour enfants, représentant respectivement 2 147 M\$ et 5 429 M\$.

Assurer l'offre de services de santé et services sociaux

Pris globalement, les dépenses de protection sociale ayant pour objectif d'assurer l'offre de services de santé et services sociaux, ajustées pour l'inflation, sont passées de 14 364 M\$ à 39 094 M\$ entre 1996 et 2022. Lorsqu'elles sont exprimées en pourcentage du PIB, elles sont passées de 4,7 % à 7,2 %, une hausse de 2,7 points de pourcentage. C'est donc dire que les dépenses de protection sociale ayant pour objectif d'assurer l'offre de services de santé et services sociaux ont augmenté beaucoup plus rapidement que la croissance économique.

Du côté du gouvernement du Québec, ces dépenses pour l'objectif d'assurer l'offre de services de santé et services sociaux sont passées de 13 648 M\$ en 1996 à 37 289 M\$ en 2022. Les dépenses budgétaires sont passées de 13 358 M\$ en 1996 à 35 363 M\$ en 2022 tandis que les dépenses fiscales sont passées de 291 M\$ à 1 925 M\$ entre ces deux années. Les dépenses du gouvernement du Québec pour cet objectif en pourcentage du PIB ont augmenté passant de 4,5 % à 6,8 %. L'analyse évolutive par programme montre que la plus importante dépense budgétaire est la Santé physique en 2022, tandis qu'il s'agit des frais d'exploitation pour 1996. Du côté des dépenses fiscales, bien qu'il en existe plus du double en 2022 qu'en 1996 (huit contre trois), c'est le crédit d'impôt pour frais médicaux qui reste le plus important pour ces deux années. Il s'est également ajouté en 2022 le crédit d'impôt pour maintien à domicile des aînés et le crédit d'impôt pour les personnes aidantes.

De son côté, le gouvernement fédéral a dépensé 1 805 M\$ pour assurer l'offre de services de santé et services sociaux en 2022 contre 716 M\$ en 1996. Les dépenses budgétaires sont passées de 486 M\$ en 1996 à 859 M\$ en 2022 tandis que les dépenses fiscales sont passées de 230 M\$ à 946 M\$. Les dépenses du gouvernement fédéral pour cet objectif, en pourcentage du PIB, ont augmenté, passant de 0,2 % à 0,3 %. En comparant les divers programmes entre 1996 et 2022, on remarque que le plus important programme pour 1996 est Soins de santé du portefeuille des Anciens Combattants, tandis qu'en 2022, il s'agit du programme de Prestations supplémentaires en santé du portefeuille des Services aux Autochtones. Du côté des dépenses fiscales, bien qu'il en existe trois fois plus en 2022 qu'en 1996 (six contre deux), c'est le crédit d'impôt pour frais médicaux qui reste le plus important pour ces deux années, suivi du crédit d'impôt pour personnes handicapées.

Soutenir l'éducation

Pris globalement, les dépenses de protection sociale ayant pour objectif de soutenir l'éducation, ajustées pour l'inflation, sont passées de 1 202 M\$ à 2 136 M\$ entre 1996 et 2022. Lorsqu'elles sont exprimées en pourcentage du PIB, elles sont demeurées à 0,4 %. C'est donc dire que les dépenses de protection sociale ayant pour objectif de soutenir l'éducation ont crû au même rythme que la croissance économique.

Du côté du gouvernement du Québec, ces dépenses de protection sociale pour soutenir l'éducation sont passées de 1 043 M\$ en 1996 à 1 278 M\$ en 2022. Les dépenses budgétaires ont diminué de 968 M\$ à 882 M\$ entre 1996 et 2022, tandis que les dépenses fiscales sont passées de 76 M\$ à 396 M\$. Les dépenses du gouvernement du Québec pour soutenir l'éducation en pourcentage du PIB ont légèrement diminué, passant de 0,3 % en 1996 à 0,2 % en 2022. L'analyse évolutive par programme montre que tant en 1996 qu'en 2022, ce sont les bourses consécutives aux prêts ainsi que les intérêts et remboursements aux banques qui sont les plus importants. Du côté des dépenses fiscales, six dépenses ont été ajoutées aux deux présentes en 1996. La dépense fiscale la plus importante en 1996 est la déduction et crédit d'impôt pour frais de scolarité et d'examen, tandis qu'en 2022 c'est l'Incitatif québécois à l'épargne-études.

De son côté, le gouvernement fédéral a dépensé 859 M\$ pour soutenir l'éducation en 2022 contre 159 M\$ en 1996. On note que les dépenses fiscales ont plus que doublé en dollars constants. Il n'existait pas de dépense budgétaire liée à cet objectif en 1996, alors qu'il y a 508 M\$ en 2022. Les dépenses pour soutenir l'éducation du gouvernement fédéral en pourcentage du PIB ont légèrement augmenté, passant de 0,1 % en 1996 à 0,2 % en 2022. L'analyse évolutive par programme montre qu'il y a cinq dépenses budgétaires en place en 2022. Le plus important est le Programme canadien pour l'épargne-études. Pour les dépenses fiscales, il y en a trois en 1996 et huit en 2022. La dépense la plus importante en 1996 est la même qu'en 2022, soit le crédit d'impôt pour études, frais de scolarité et manuels.

Répondre à une situation-problème

Pris globalement, les dépenses de protection sociale ayant pour objectif de répondre à une situation-problème, ajustées pour l'inflation, sont passées de 2 M\$ à 2 380 M\$ entre 1996 et 2022. Lorsqu'elles sont exprimées en pourcentage du PIB, elles sont passées de 0,001 % à 0,4 %. C'est donc dire que les dépenses de protection sociale ayant pour objectif de répondre à une situation-problème ont crû plus à un rythme plus élevé que la croissance économique.

Du côté du gouvernement du Québec, ces dépenses de protection sociale pour répondre à une situation-problème sont passées de 2 M\$ en 1996 à 2 376 M\$ en 2022. Les dépenses budgétaires sont passées de 2 M\$ à 2 375 M\$ entre 1996 et 2022, tandis que les dépenses fiscales sont passées de zéro à 1 M\$ entre ces deux années. Les dépenses du gouvernement du Québec pour répondre à une situation problème en pourcentage du PIB ont augmenté, passant de 0,001 % en 1996 à 0,4 % en 2022. L'analyse évolutive par programme montre qu'en 1996, la seule dépense budgétaire est le programme de Condition féminine, tandis qu'il y en a cinq en 2022, la plus importante est le programme Jeunes en difficulté qui représente plus de 2 120 M\$. En 2022, il s'ajoute une dépense fiscale, soit le crédit d'impôt pour frais d'adoption.

De son côté, le gouvernement fédéral a dépensé 4 M\$ pour répondre à une situation-problème en 2022. Les seules dépenses sont budgétaires, soit le Fonds d'habilitation pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire. Il n'existait pas de dépense du gouvernement fédéral pour cet objectif en 1996.

Améliorer les conditions d'existence de groupes particuliers

Pris globalement, les dépenses de protection sociale ayant pour objectif d'améliorer les conditions d'existence de groupes particuliers, ajustées pour l'inflation, sont passées de 1 838 M\$ à 2 738 M\$ entre 1996 et 2022. Lorsqu'elles sont exprimées en pourcentage du PIB, elles sont demeurées pratiquement identiques, passant de 0,6 % en 1996 à 0,5 % en 2022. C'est donc dire que les dépenses de protection sociale ayant pour objectif d'améliorer les conditions d'existence de groupes particuliers ont crû grosso modo au même rythme que la croissance économique.

Du côté du gouvernement du Québec, les dépenses ayant pour objectif d'améliorer les conditions d'existence de groupes particuliers sont passées de 477 M\$ en 1996 à 1 285 M\$ en 2022. La quasi-totalité des dépenses est budgétaire, elles sont passées de 467 M\$ en 1996 à 1 217 M\$ en 2022 alors que les dépenses fiscales sont passées de 10 M\$ à 69 M\$ entre ces deux années. Les dépenses du gouvernement du Québec pour améliorer les conditions d'existence de groupes particuliers en pourcentage du PIB sont demeurées identiques à 0,2 %. L'analyse évolutive par programme montre que le plus important programme est le même en 1996 et en 2022, soit la Société d'habitation du Québec.

De son côté, le gouvernement fédéral a dépensé 1 452 M\$ pour soutenir le revenu en 2022 contre 1 361 M\$ en 1996. On note que la quasi-totalité des dépenses pour cet objectif est budgétaire. Les dépenses fiscales, inexistantes en 1996 sont passées à 58 M\$ en 2022. Les dépenses pour améliorer les conditions d'existence de groupes particuliers du gouvernement fédéral en pourcentage du PIB sont demeurées presque identiques, passant de 0,4 % en 1996 à 0,3 % en 2022. En comparant les divers programmes entre 1996 et 2022, on remarque que les programmes de la Société canadienne d'hypothèque et de logement restent les plus importants, mais ils sont passés de 801 M\$ à 1 235 M\$. Du côté des dépenses fiscales, deux apparaissent en 2022, le crédit d'impôt pour l'achat d'une première habitation et le crédit d'impôt pour l'accessibilité domiciliaire.

Renforcer l'intégration et la promotion de la participation sociale

Pris globalement, les dépenses de protection sociale ayant pour objectif de renforcer l'intégration et la promotion de la participation sociale, ajustées pour l'inflation, sont passées de 653 M\$ à 2 947 M\$ entre 1996 et 2022. Lorsqu'elles sont exprimées en pourcentage du PIB, elles sont passées de 0,2 % à 0,5 %. C'est donc dire que les dépenses de protection sociale ayant pour objectif de renforcer l'intégration et la promotion de la participation sociale ont crû plus rapidement que la croissance économique.

Du côté du gouvernement du Québec, les dépenses ayant pour objectif de renforcer l'intégration et la promotion de la participation sociale sont passées de 495 M\$ à 2 071 M\$ entre 1996 et 2022. Les dépenses budgétaires sont passées de 341 M\$ en 1996 à 1 683 M\$ en 2022 tandis que les dépenses fiscales sont passées de 154 M\$ à 388 M\$ entre ces deux années. Ces dépenses du gouvernement du Québec en pourcentage du PIB ont doublé passant de 0,2 % à 0,4 %. L'analyse évolutive par programme montre que le plus important programme budgétaire est le même en 1996 et en 2022, soit l'aide financière aux organismes communautaires. Cependant, il s'ajoute plusieurs programmes en 2022 reliés à l'accueil d'immigrants, tels que les services de francisation et d'intégration. Du côté des dépenses fiscales, le nombre de crédits d'impôt passe de deux en 1996 à huit en 2022, mais c'est le crédit d'impôt pour dons qui demeure le plus important pour ces deux années.

De son côté, le gouvernement fédéral a dépensé 876 M\$ pour renforcer l'intégration et la promotion de la participation sociale en 2022 contre 158 M\$ en 1996. Les dépenses budgétaires sont passées de 64 M\$ en 1996 à 582 M\$ en 2022 tandis que les dépenses fiscales sont passées de 94 M\$ à 294 M\$. Les dépenses pour renforcer l'intégration et la promotion de la participation sociale du gouvernement fédéral en pourcentage du PIB sont passées de 0,1 % à 0,2 %. L'analyse évolutive par programme montre que le plus important programme budgétaire est le même en 1996 et en 2022, soit le programme Établissement d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. En 2022, il s'ajoute également deux autres programmes associés au même ministère. Du côté des dépenses fiscales, le nombre de crédits d'impôt passe de trois en 1996 à quatre en 2022, et ici aussi c'est le crédit d'impôt pour dons qui demeure le plus important pour ces deux années.

Favoriser l'équité et la reconnaissance des droits

Pris globalement, les dépenses de protection sociale ayant pour objectif de favoriser l'équité et la reconnaissance des droits, ajustées pour l'inflation, sont passées de 1 918 M\$ à 1 693 M\$ entre 1996 et 2022. Lorsqu'elles sont exprimées en pourcentage du PIB, elles sont passées de 0,6 % à 0,3 %. C'est donc dire que les dépenses de protection sociale ayant pour objectif de favoriser l'équité et la reconnaissance des droits ont crû moins rapidement que la croissance économique.

De son côté, le gouvernement du Québec a dépensé 976 M\$ pour des dépenses ayant pour objectif de favoriser l'équité et la reconnaissance des droits en 2022 contre 1 165 M\$ en 1996. Les dépenses budgétaires sont passées de 235 M\$ en 1996 à 314 M\$ en 2022 tandis que les dépenses fiscales sont passées de 930 M\$ à 662 M\$. Les dépenses du gouvernement du Québec pour cet objectif en pourcentage du PIB ont diminué de moitié passant de 0,4 % à 0,2 %. L'analyse évolutive par programme montre que la plus importante dépense budgétaire est la même en 1996 et en 2022, soit la Commission des services juridiques, bien que le montant soit moins élevé en 2022 qu'en 1996. Du côté des dépenses fiscales, il en existe cinq en 1996 et en 2022, et les plus importantes sont le crédit d'impôt à l'égard des besoins essentiels pour conjoint en 1996 et ce qui l'a remplacé en 2022, soit le transfert des crédits d'impôt non remboursables inutilisés par un conjoint.

De son côté, le gouvernement fédéral a dépensé 718 M\$ pour favoriser l'équité et la reconnaissance des droits en 2022, une légère baisse comparativement à 753 M\$ en 1996. Les dépenses budgétaires sont passées de 6 M\$ en 1996 à 3 M\$ en 2022 tandis que les dépenses fiscales sont passées de 747 M\$ à 715 M\$ entre ces deux années. Les dépenses pour cet objectif du gouvernement fédéral en pourcentage du PIB ont légèrement diminué passant de 0,2 % à 0,1 %. En comparant les divers programmes entre 1996 et 2022, on remarque que l'unique dépense budgétaire pour les deux années provient de la Commission des droits de la personne (en 2022, il s'agit du Programme de protection¹⁷ de la Commission canadienne des droits de la personne). Du côté des dépenses fiscales, les crédits sont principalement les mêmes et le plus important pour les deux années demeure le crédit pour époux et conjoint de fait, bien que le montant de la dépense soit moins élevé en 2022 qu'en 1996.

¹⁷ Le Programme de protection favorise une société diversifiée qui encourage l'inclusion sociale en veillant à ce que la population canadienne ait accès à un système de règlement des plaintes relatives aux droits de la personne. Ce système vise à permettre aux personnes en situation de vulnérabilité de dénoncer ou faire connaître les enjeux ou les difficultés sur le plan des droits de la personne. Source : Infobase GC, <https://www.tbs-sct.canada.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#tag-explorer/min/actual>

Synthèse et conclusion

Le but de l'analyse était de recenser les dépenses de protection sociale offertes à la population du Québec selon dix objectifs spécifiques pour les années 1996 et 2022, afin de tirer des conclusions sur leur évolution. Poursuivant le travail entamé avec l'étude *Des dépenses budgétaires aux dépenses fiscales : cerner l'ensemble de la protection sociale au Québec* (Provencher, Gerges et Godbout, 2021), un inventaire des dépenses publiques de protection sociale basé sur l'examen approfondi des documents officiels et des bases de données budgétaires, fiscales et assurantielles des administrations publiques sur le territoire du Québec a été fait.

Ainsi, les dépenses de protection sociale offertes à la population du Québec s'élèvent à 152,3 G\$ en 2022 ou 17 633 \$ par habitant. Mesurées en proportion de la taille de l'économie (PIB), elles représentent 27,9 %.

En 2022, 64,2 % des dépenses de protection sociale sont offertes par le gouvernement du Québec contre 35,8 % par le gouvernement fédéral.

Sans égard à quel ordre de gouvernement offre les dépenses de protection sociale, le tableau 15 recense les dépenses selon leur nature (fiscales, budgétaires ou assurantielles) et leur objectif.

En proportion du total des dépenses de protection sociale, il est possible de constater l'importance relative de chacun des objectifs. Les trois plus importants objectifs, sous l'angle des sommes qui leur sont consacrées, représentent chacun un peu plus du quart des dépenses de protection sociale. Il s'agit d'Inciter à la prévoyance (28,0 %), de Soutenir le revenu (26,8 %) et d'Assurer l'offre de services de santé et services sociaux (25,7 %). Ils représentent ainsi 80,5 % des dépenses de protection sociale en 2022.

En fonction de leur nature, le tableau montre que près de la moitié des dépenses (48 % ou 73 G\$) proviennent des dépenses budgétaires, 34,9 % ou 52,0 G\$ sont de nature fiscale et 17,9 % ou 27,3 G\$ proviennent de régimes assurantiels.

Certains objectifs apparaissent mieux couverts par les dépenses fiscales, tandis que les dépenses budgétaires et les régimes assurantiels semblent répondre davantage aux besoins découlant d'autres objectifs. Par exemple, l'objectif d'Inciter à la prévoyance se fait exclusivement par des dépenses fiscales et des régimes assurantiels. C'est le seul objectif pour lequel aucune dépense budgétaire n'est recensée. Inversement, les dépenses provenant de régimes assurantiels ne concernent que deux objectifs sur 10. On constate que les objectifs Résoudre une situation problème, Améliorer les conditions d'existence de groupes particuliers, Renforcer l'intégration et la promotion de la participation sociale, à l'instar de l'objectif d'Assurer l'offre de services de santé et services sociaux prennent davantage la forme de dépenses budgétaires.

Tableau 15. Sommaire des dépenses de protection sociale au Québec par objectif, 2022

Objectifs	2022				
	Budgétaires	Fiscales	Rég. Ass.	Total	
	En M\$	En M\$	En M\$	En M\$	En %
Soutenir le revenu	23 055	7 385	10 361	40 802	26,8 %
Inciter à la prévoyance	0	25 755	16 960	42 715	28,0 %
Soutenir l'emploi	1 245	3 055	0	4 299	2,8 %
Reconnaitre la charge de famille	3 548	9 954	0	13 502	8,9 %
Assurer l'offre de services de santé et services sociaux	36 223	2 871	0	39 094	25,7 %
Soutenir l'éducation	1 390	747	0	2 136	1,4 %
Répondre à une situation-problème	2 379	1	0	2 380	1,6 %
Améliorer les conditions d'existence de groupes particuliers	2 611	127	0	2 738	1,8 %
Renforcer l'intégration et la promotion de la participation sociale	2 265	682	0	2 947	1,9 %
Favoriser l'équité et la reconnaissance des droits	316	1 377	0	1 693	1,1 %
Total en M\$	73 031	51 953	27 321	152 305	-
Total en %	48,0 %	34,1 %	17,9 %	-	100,0 %

Sources : mêmes que le tableau 1

Puis, au-delà de la nature des dépenses, le tableau 16 permet une analyse plus globale des dépenses par objectif sur la base de trois indicateurs : les dépenses en dollars constants, les dépenses en dollars constants par habitant et les dépenses en pourcentage du PIB. Sous l'angle des dépenses de protection sociales en dollars constants, les données montrent une volonté de renforcer le système de protection sociale dans son ensemble, puisque cet indicateur a augmenté pour la quasi-totalité des objectifs entre 1996 et 2022. Sous cet angle, seul l'objectif Favoriser l'équité et la reconnaissance des droits a diminué en 2022 par rapport à 1996. Les dépenses de protection sociale en dollars constants par habitant présentent des résultats identiques. Cependant, lorsque les dépenses sont mises en proportion du PIB, on remarque que l'importance des dépenses de sept objectifs a crû en 2022 par rapport à 1996. Les trois objectifs que sont Soutenir le revenu, Améliorer les conditions d'existence de groupes particuliers et Favoriser l'équité et la reconnaissance des droits ont plutôt vu le poids des dépenses qui leur sont consacrées diminuer entre les deux années. Puis, lorsqu'on prend les dépenses de protection sociale dans leur globalité, on observe une croissance sur la base des trois indicateurs.

Tableau 16. Évolution des dépenses de protection sociale au Québec par objectif sur la base de trois indicateurs

Objectifs	Comparaison 1996-2022		
	En \$ constants	En \$ constants par habitant	En % du PIB
Soutenir le revenu	+	+	-
Inciter à la prévoyance	+	+	+
Soutenir l'emploi	+	+	+
Reconnaître la charge de famille	+	+	+
Assurer l'offre de services de santé et services sociaux	+	+	+
Soutenir l'éducation	+	+	+
Répondre à une situation-problème	+	+	+
Améliorer les conditions d'existence de groupes particuliers	+	+	-
Renforcer l'intégration et la promotion de la participation sociale	+	+	+
Favoriser l'équité et la reconnaissance des droits	-	-	-
Total	+	+	+

Sources : même que le tableau 13 avec Institut de la statistique du Québec (2023), *Le bilan démographique du Québec – Édition 2023* et Statistique Canada, Tableau 36-10-0221-01.

Résumons enfin que lorsqu'on considère l'évolution des sommes consacrées à la protection sociale au Québec en dollars constants, elles sont passées de 71,5 G\$ en 1996 à 152,3 G\$ en 2022, soit une augmentation de 80,9 G\$, représentant une hausse de 113 %. En tenant compte de l'évolution de la population au cours de la période analysée, l'augmentation est également notable. En effet, les dépenses par habitant en dollars constants sont passées de 9 860 \$ en 1996 à 17 633 \$ en 2022, ce qui représente une hausse de 7 773 \$ (78,8 %). Cette hausse reflète non seulement une augmentation des dépenses totales, mais aussi un ajustement pour répondre aux besoins d'une population croissante. Sous l'angle de l'importance de la protection sociale dans l'économie, les dépenses en pourcentage du PIB sont passées de 23,5 % à 27,9 % entre 1996 et 2022. Cette augmentation de 4,4 points de pourcentage indique que les dépenses de protection sociale ont crû plus rapidement que la croissance économique au cours de la période. Comment tout cela s'est-il financé? Bien que les dépenses de l'ensemble des administrations publiques au Québec, sans égard aux dépenses fiscales, soient restées stables entre 1996 et 2022, évoluant de 51,7 % à 51,0 % du PIB¹⁸. Les dépenses d'intérêts sur la dette ont diminué, passant de 10,9 % à 4,5 % du PIB. Cela a créé une marge de manœuvre permettant notamment d'accroître les dépenses de protection sociale.

Tableau 17. Sommaire des dépenses de protection sociale au Québec, 1996 et 2022

	En milliards de \$ constants	En \$ constants par habitant	En % du PIB
2022	152,3	17 633	27,9 %
1996	71,5	9 860	23,5 %
Écart \$	80,9	7 773	-
Écart %	113,1 %	78,8 %	+4,4 pts de %

Sources : Calculs des auteurs à l'aide Institut de la statistique du Québec (2023), *Le bilan démographique du Québec – Édition 2023* et Statistique Canada, Tableau 36-10-0221-01.

¹⁸ Collectif sous la direction de Michaël Robert-Angers et Frédérick Hallé-Rochon (2024), *Panorama des finances publiques du Québec – Édition 2024*, Cahier de recherche 2024-08, Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques, 73 p.

Pour conclure, l'analyse avait pour objectif de tracer les contours actuels des dépenses en matière de protection sociale au Québec et de tracer leur l'évolution au cours des 25 dernières années. Force est de constater que cette évolution a été marquée par des modifications et des ajouts successifs au fil des décennies. Si, à titre illustratif, certaines des mesures de protection sociale déjà existante en 1996 ont diminué en importance en 2022 comme l'assurance-emploi, l'explication prend sa source en partie du moins par un taux de chômage moins élevé. D'autres mesures de protection sociales en place en 1996, comme le soutien aux aînés ou la prévoyance retraite, ont vu leur importance s'accroître, ce résultat peut s'expliquer à la fois par l'importance accordée par les gouvernements aux personnes vieillissantes et par l'accroissement de leur nombre. Certaines mesures de protection sociale ont été transformées au cours de la période analysée et, dans certains cas, cela a été parfois l'occasion de les bonifier : pensons notamment à la reconnaissance des charges de famille du côté fédéral par l'intermédiaire de l'Allocation canadienne pour enfants. Quant aux ajouts, c'est principalement du côté du gouvernement du Québec qu'il faut se tourner, où au cours de la période, trois régimes significatifs de protection sociale ont vu le jour, soit l'assurance-médicaments, les services de garde à contribution réduite et le régime québécois d'assurance parentale. Globalement, peu importe la perspective – que l'on considère les dépenses globales, qu'elles soient ajustées pour l'inflation, pour la taille de la population ou en proportion de l'économie – il est évident que les dépenses de protection sociale ont pris de l'ampleur au Québec au cours des 25 dernières années.

Bibliographie

- Adema, W. et P. Whiteford (2010). « Public and Private Social Welfare » dans *The Oxford Handbook of the Welfare State*, Oxford University Press, p. 121-138.
- Adema, W., Fron, P et M. Ladaique (2014). « How much do OECD countries spend on social protection and how redistributive are their tax/benefit systems? » in *International Social Security Review*, vol. 67, n.1, p.1-25.
- Amenta, E et A. Hicks (2010). « Research Methods » dans *The Oxford Handbook of the Welfare State*, Oxford University Press, p. 105-120.
- Arts, W. A. et J. Gelissen (2010). « Models of the Welfare State » dans *The Oxford Handbook of the Welfare State*, Oxford University Press, p. 569-583.
- CNESST (2023). *Rapport annuel de gestion – 2022*, Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 175 p.
- Esping-Andersen (1990). « The three political economies of the welfare state » in *International Journal of Sociology*, vol. 20, n. 3, p. 92-123.
- Euzéby, A. (2004). « Protection sociale : des valeurs à défendre ! », *Revue Internationale de Sécurité Sociale*, n° 2, avril-juin.
- Euzéby, C. et Reysz, J. (2014). *La dynamique de la protection sociale en Europe*, Presses universitaires de Grenoble. En ligne
- Godbout, L (2006). *L'intervention gouvernementale par la politique fiscale. Le rôle des dépenses fiscales*, Paris : Édition Economica
- Guienne, V. (2001). « L'État social : les implicites d'un débat » dans *Sociologies et Sociétés*, vol. 33. N.2, p. 203-216.
- Hicks, A. (1999). *Social Democracy and Welfare Capitalism*, Cornell University Press.
- Ministère des Finances Canada (2024). *Rapport sur les dépenses fiscales fédérales – Concepts, estimations et évaluations*, Gouvernement du Canada, 438 p.
- Ministère des Finances du Québec (2023). *Comptes publics 2022-2023 – Renseignements financiers sur le fonds consolidé du revenu : Fonds général et fonds spéciaux : année financière terminée le 31 mars 2023 – Vol. 2*, Gouvernement du Québec, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 458 p.
- Ministère des Finances du Québec (2024). *Dépenses fiscales – Éditions 2023*, Gouvernement du Québec, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 493 p.
- OCDE (2014). « Panorama des statistiques », en ligne <https://doi.org/10.1787/factbook-2014-fr>
- OECD (2008). *Growing Unequal? Income Distribution and Poverty in OECD Countries*, Paris, Organisation for Economic Co-operation and Development.

Provencher, Y. et L. Godbout (2021). « Hypothèses de financement de la mise en place d'un revenu de base au Canada : les travaux récents », *Nouvelles Pratiques Sociales*, 23(1).

Provencher, Y., L. Godbout et S. St-Cerny (2021), « Social Tax Expenditures in Quebec (Canada): The State of Play », *International journal of Social Welfare*, 2021;00:1-11.

RQAP (2023). *Rapport annuel de gestion – 2022*, Conseil de gestion de l'assurance parentale, Bibliothèque et Archives nationales du Québec ,151 p.

Retraite Québec (2023). *Rapport annuel de gestion – 2022*, Gouvernement du Québec, 92 p.

SAAQ (2023). *Rapport annuel de gestion – 2022*, Société de l'assurance automobile du Québec, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 185 p.

Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (2024). « Ressources utilisées en 2022-2023 », InfoBase GC, Gouvernement du Canada, <https://www.tbs-sct.canada.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#tag-explorer/min/actual>.

Turgeon, J., Deschênes, J-C. et G. Simard (2016). « Le système de santé et de services sociaux » dans Latulippe, D. (dir.) *La sécurité sociale au Québec. Histoire et enjeux*, p. 139-204.

Annexe 1 : Méthodologie - Dépenses budgétaires fédérales au Québec, 1996 et 2022

Tableau 18. Méthodologie - Dépenses budgétaires fédérales, 1996

Objectif de protection sociale	Dépenses budgétaires	Coût total (M\$ en 1996)	Proportion au Québec	Méthode pour estimer en proportion du Québec	Coût au Québec (M\$ de 1996)
Soutenir le revenu	Pensions - Anciens Combattants	1164	9,5 %	Institut de la statistique du Québec (2008). Comptes économiques des revenus et des dépenses du Québec	110,0
	Soutien Financier - Anciens Combattants	102	48,0 %	Institut de la statistique du Québec (2008). Comptes économiques des revenus et des dépenses du Québec	49,0
	Sécurité du revenu (PSV -SRG)	21839	25,9 %	Institut de la statistique du Québec (2008). Comptes économiques des revenus et des dépenses du Québec	5 660,0
Inciter à la prévoyance	Aucune				
Soutenir l'emploi	Aucune				
Reconnaître la charge de la famille	Aucune				
Soutenir l'éducation	Aucune				
Répondre à une situation-problème	Aucune				
Améliorer des conditions d'existence de groupes particuliers	Services aux Indiens et Inuit	3706	9,2 %	Nombre de personnes s'identifiant Autochtones au Québec sur le nombre de personnes s'identifiant Autochtones au Canada selon le recensement de 2006	340,9
	Budgétaire - Société canadienne d'hypothèques et de logement	1967	24,80 %	Nombre de Québécois de 18 ans et plus sur le nombre de Canadiens de 18 ans et plus en 1996	487,9
Renforcer l'intégration et la promotion de la participation sociale	Établissement - Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration	308	12,60 %	Nombre d'immigrants au Québec sur le nombre d'immigrants au Canada de 1990 à 2000	38,8
Favoriser l'équité et la reconnaissance des droits	Commission canadienne des droits de la personne	15	24,50 %	Nombre de Québécois sur le nombre de Canadiens en 1996	3,6
	Soins de santé - Anciens Combattants	573	25,80 %	Nombre de vétérans par province selon le recensement de 2021	147,7

Assurer l'offre de services de santé et de services sociaux	Programmes et services - Ministère de la Santé et Bien-être social	228	24,50 %	Nombre de Québécois sur le nombre de Canadiens en 1996	55,8
	Services de santé des Indiens et des populations du Nord	993	9,2 %	Nombre de personnes s'identifiant Autochtones au Québec sur le nombre de personnes s'identifiant Autochtones au Canada selon le recensement de 2006	91,4
	Règlementer les prix des médicaments brevetés	3	24,50 %	Nombre de Québécois sur le nombre de Canadiens en 1996	0,8

Tableau 19. Méthodologie - Dépenses fiscales fédérales, 1996

Objectif de protection sociale	Dépenses fiscales	Coût total (M\$ de 2021)	Proportion du Québec	Méthode pour estimer en proportion du Québec Source	Coût au Québec (M\$ de 2021)
Soutenir le revenu	Non-imposition du Supplément de revenu garanti et des allocations au conjoint	300	24,30 %	Nombre de Québécois de 65 ans et plus sur le nombre de Canadiens de 65 ans et plus en 1996	72,9
	Non-imposition des prestations d'aide sociale	560	24,90 %	Nombre de Québécois entre 18 et 64 ans sur le nombre de Canadiens entre 18 et 64 ans en 1996	139,4
	Non-imposition des indemnités pour accidents de travail	620	24,80 %	Nombre de Québécois de 18 ans et plus sur le nombre de Canadiens de 18 ans et plus en 1996	153,8
	Non-imposition des dommages-intérêts pour préjudices corporels ou décès	18	24,80 %	Nombre de Québécois de 18 ans et plus sur le nombre de Canadiens de 18 ans et plus en 1996	4,5
	Non-imposition des allocations d'anciens combattants, des pensions et des allocations de guerre versées aux civils et des autres pensions militaires (y compris celles versées par les pays alliés)	3	24,80 %	Nombre de Québécois de 18 ans et plus sur le nombre de Canadiens de 18 ans et plus en 1996	0,7
	Non-imposition des pensions d'invalidité pour les anciens combattants et des allocations de soutien des personnes à charge	155	24,80 %	Nombre de Québécois de 18 ans et plus sur le nombre de Canadiens de 18 ans et plus en 1996	38,4
	Crédit en raison de l'âge	1320	22,80 %	BD/MSPS pour 1997	301,0
	Crédit pour revenu de pension	365	21,70 %	BD/MSPS pour 1997	79,2
Inciter à la prévoyance	Régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER)	6845	24,90 %	Nombre de Québécois entre 18 et 64 ans sur le nombre de	1704,4

				Canadiens entre 18 et 64 ans en 1996	
	Régimes de pension agréés (RPA)	8040	24,90 %	Nombre de Québécois entre 18 et 64 ans sur le nombre de Canadiens entre 18 et 64 ans en 1996	2002,0
	Crédit pour actions d'une société à capital de risque de travailleurs	91	94,40 %	BD/MSPS pour 1997	85,9
Soutenir l'emploi	Option d'achat d'actions accordé aux employés	125	23,7 %	Nombre de Québécois en emploi sur le nombre de Canadiens en emploi en 1996	29,6
Reconnaitre la charge de famille	Prestation fiscale canadienne pour enfants	5235	25,0 %	Institut de la statistique du Québec (2008). Comptes économiques des revenus et des dépenses du Québec	1307,0
	Déduction pour frais de garde d'enfants	420	25,3 %	BD/MSPS pour 1997	106,3
Soutenir l'éducation	Crédit pour frais de scolarité, pour études et transfert des crédits pour études et pour frais de scolarité	525	16,6 %	BD/MSPS pour 1997	87,2
	Régime enregistré d'épargne-études (REEE)	35	23,4 %	Nombre de Québécois de moins de 18 ans sur le nombre de Canadiens de moins de 18 ans en 1996	8,2
	Exemption partielle du revenu provenant d'une bourse d'études, de perfectionnement ou d'entretien	6	23,8 %	Nombre de Québécois entre 18 et 25 ans sur le nombre de Canadiens entre 18 et 25 ans en 1996	1,4
Répondre à une situation-problème	Aucune				
Améliorer les conditions d'existence de groupes particuliers	Aucune				
	Non-imposition de l'indemnité versée aux pompiers volontaires	4	24,90 %	Nombre de Québécois entre 18 et 64 ans sur le nombre de	1,0

Renforcer l'intégration et la promotion de la participation sociale				Canadiens entre 18 et 64 ans en 1996	
	Crédit pour dons de bienfaisance	1120	4,90 %	BD/MSPS pour 1997	54,9
	Crédit pour contributions politiques	11	11,00 %	BD/MSPS pour 1997	1,2
Favoriser l'équité et reconnaître les droits	Déduction pour les habitants de régions éloignées	125	24,90 %	Nombre de Québécois entre 18 et 64 ans sur le nombre de Canadiens entre 18 et 64 ans en 1996	31,1
	Crédit pour conjoint et équivalent du crédit pour conjoint	1660	21,80 %	BD/MSPS pour 1997	361,9
	Crédit pour personne déficiente à charge	7	24,90 %	Nombre de Québécois entre 18 et 64 ans sur le nombre de Canadiens entre 18 et 64 ans en 1996	1,7
	Pensions alimentaires et allocations d'entretien	250	24,80 %	Nombre de Québécois de 18 ans et plus sur le nombre de Canadiens de 18 ans et plus en 1996	62,0
Assurer l'offre de services de santé et de services sociaux	Crédit pour personnes handicapées	265	12,90 %	BD/MSPS pour 1997	34,2
	Crédit pour frais médicaux	330	32,10 %	BD/MSPS pour 1997	105,9

Tableau 20. Méthodologie - Dépenses budgétaires fédérales, 2022

Objectif de protection sociale	Dépenses budgétaires	Coût total	Proportion du Québec	Méthode pour estimer en proportion du Québec	Coût au Québec
Soutenir le revenu	Sécurité de la vieillesse	70600	25,15 %	Comptes économiques de l'ISQ de 2023	17757,0
	Programme canadien pour l'épargne-invalidité	650,2	22,30 %	Nombre de Québécois sur le nombre de Canadiens en 2022	99,5
	Prestations canadiennes de relance économique	186,5	22,40 %	Nombre de Québécois de 18 ans et plus sur le nombre de Canadiens de 18 ans et plus en 2022	41,8
	Prestations canadiennes pour les travailleurs en cas de confinement	18,9	22,40 %	Nombre de Québécois de 18 ans et plus sur le nombre de Canadiens de 18 ans et plus en 2022	4,2
	Prestation canadienne d'urgence	131,5	22,30 %	Nombre de Québécois sur le nombre de Canadiens en 2022	29,3
	Service fédéral d'indemnisation des accidentés du travail	32,4	22,40 %	Nombre de Québécois de 18 ans et plus sur le nombre de Canadiens de 18 ans et plus en 2022	7,3
	Programme d'aide au revenu	1300	10,90 %	Nombre de personnes s'identifiant Autochtones au Québec sur le nombre de personnes s'identifiant Autochtones au Canada selon le recensement de 2016	141,7
	Prestations d'invalidité pour anciens combattants	2700	25,80 %	Nombre de vétérans par province selon le recensement de 2021	696,6
	Soutien du revenu pour anciens combattants	1100	25,80 %	Nombre de vétérans par province selon le recensement de 2021	283,8
	Allocation aux anciens combattants	4	25,80 %	Nombre de vétérans par province selon le recensement de 2021	1,0
Favoriser la prévoyance	Aucune				
Soutenir l'emploi	Compétences futures - Emploi et développement social	75,9	22,40 %	Nombre de Québécois travailleurs sur le nombre de Canadiens travailleurs en 2022	17,0
	Compétences pour réussir - Emploi et développement social	123,4	22,40 %	Nombre de Québécois travailleurs sur le nombre de Canadiens travailleurs en 2023	27,6
	Programme de sensibilisation et de préparation aux métiers spécialisés (PSPMS)	23,7	22,40 %	Nombre de Québécois travailleurs sur le nombre de Canadiens travailleurs en 2024	5,3

Reconnaitre la charge de la famille	Programme de services à l'enfance des Premières Nations	3300	10,90 %	Nombre de personnes s'identifiant Autochtones au Québec sur le nombre de personnes s'identifiant Autochtones au Canada selon le recensement de 2016	359,7
Soutenir l'éducation	Programme canadien pour l'épargne-études	1200	22,10 %	Nombre de Québécois de moins de 18 ans sur le nombre de Canadiens de moins de 18 ans en 2022	265,2
	Stratégie emploi et compétences jeunesse	715,7	22,30 %	Nombre de Québécois sur le nombre de Canadiens en 2022	159,6
	Programme de stages pratiques pour étudiants	201,4	19,40 %	Nombre de Québécois entre 18 ans et 25 ans sur le nombre de Canadiens entre 18 ans et 25 ans en 2022	39,1
	Programme de formation pour les compétences et l'emploi destiné aux Autochtones	270,1	10,90 %	Nombre de personnes s'identifiant Autochtone au Québec sur le nombre de personnes s'identifiant Autochtone au Canada selon le recensement de 2016	29,4
	Subventions aux apprentis	63,4	22,40 %	Nombre de Québécois de 18 ans et plus sur le nombre de Canadiens de 18 ans et plus en 2022	14,2
Répondre à une situation-problème	Fonds d'habilitation pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire	16,6	22,40 %	Nombre de Québécois de 18 ans et plus sur le nombre de Canadiens de 18 ans et plus en 2022	3,7
Améliorer des conditions d'existence de groupes particuliers	Financement de l'habitation	897,5	22,40 %	Nombre de Québécois de 18 ans et plus sur le nombre de Canadiens de 18 ans et plus en 2022	201,0
	Fonds d'intégration pour les personnes handicapées	52,2	22,30 %	Nombre de Québécois sur le nombre de Canadiens en 2022	11,6
	Investissements en matière d'itinérance	9,6	22,40 %	Nombre de Québécois de 18 ans et plus sur le nombre de Canadiens de 18 ans et plus en 2022	2,2
	Programme de partenariats pour le développement social	474	22,30 %	Nombre de Québécois sur le nombre de Canadiens en 2022	105,7
	Programme Nouveaux Horizons pour les aînés	84,6	24,70 %	Nombre de Québécois de 65 ans et plus sur le nombre de Canadiens de 65 ans et plus en 2022	20,9
	Fonds pour l'accessibilité	89,4	22,30 %	Nombre de Québécois sur le nombre de Canadiens en 2022	19,9
	Principe de Jordan et l'Initiative : les enfants inuits d'abord	1000	10,90 %	Nombre de personnes s'identifiant Autochtone au Québec sur le nombre de personnes s'identifiant Autochtone au Canada selon le recensement de 2016	109,0

	Le Programme d'aide à la vie autonome	143,3	10,90 %	Nombre de personnes s'identifiant Autochtone au Québec sur le nombre de personnes s'identifiant Autochtone au Canada selon le recensement de 2016	15,6
	Logement	668	10,90 %	Nombre de personnes s'identifiant Autochtone au Québec sur le nombre de personnes s'identifiant Autochtone au Canada selon le recensement de 2016	72,8
	Services de transition	160,3	25,80 %	Nombre de vétérans par province selon le recensement de 2022	41,4
	Thalidomide	13,5	22,30 %	Nombre de Québécois sur le nombre de Canadiens en 2022	3,0
	Transition de la vie militaire à la vie civile	218,8	25,80 %	Nombre de vétérans par province selon le recensement de 2022	56,5
	Soutien fourni au militaire et à sa famille	163,7	25,80 %	Nombre de vétérans par province selon le recensement de 2022	42,2
	Aide pour combler les besoins en matière de logement	3100	22,40 %	Nombre de Québécois de 18 ans et plus sur le nombre de Canadiens de 18 ans et plus en 2022	694,4
Renforcer l'intégration et la promotion de la participation sociale	Établissement	1800	15,30 %	Nombre d'immigrants au Québec sur le nombre d'immigrants au Canada entre 2016 et 2021	275,4
	Asile	903,8	15,30 %	Nombre d'immigrants au Québec sur le nombre d'immigrants au Canada entre 2016 et 2021	138,3
	Réinstallation des réfugiés	1100	15,30 %	Nombre d'immigrants au Québec sur le nombre d'immigrants au Canada entre 2016 et 2021	168,3
Favoriser l'équité et la reconnaissance des droits	Programme de protection - Commission canadienne des droits de la personne	12,1	22,30 %	Nombre de Québécois sur le nombre de Canadiens en 2022	2,7
Assurer l'offre de services de santé et de services sociaux	Bien-être mental	669,4	10,90 %	Nombre de personnes s'identifiant Autochtone au Québec sur le nombre de personnes s'identifiant Autochtone au Canada selon le recensement de 2016	73,0
	Soins à domicile et en milieu communautaire	213,5	10,90 %	Nombre de personnes s'identifiant Autochtone au Québec sur le nombre de personnes s'identifiant Autochtone au Canada selon le recensement de 2016	23,3

	Développement des enfants en santé	258	10,90 %	Nombre de personnes s'identifiant Autochtone au Québec sur le nombre de personnes s'identifiant Autochtone au Canada selon le recensement de 2016	28,1
	Le Programme de prévention de la violence familiale	131,3	10,90 %	Nombre de personnes s'identifiant Autochtone au Québec sur le nombre de personnes s'identifiant Autochtone au Canada selon le recensement de 2016	14,3
	Prestations supplémentaires en santé	2000	10,90 %	Nombre de personnes s'identifiant Autochtone au Québec sur le nombre de personnes s'identifiant Autochtone au Canada selon le recensement de 2016	218,0
	Pratique clinique et soins aux clients	399,2	10,90 %	Nombre de personnes s'identifiant Autochtone au Québec sur le nombre de personnes s'identifiant Autochtone au Canada selon le recensement de 2016	43,5
	Avantages pour soins de santé	655	25,80 %	Nombre de vétérans par province selon le recensement de 2021	169,0
	Programme pour l'autonomie des anciens combattants	354,2	25,80 %	Nombre de vétérans par province selon le recensement de 2021	91,4
	Soins de longue durée	176,9	25,80 %	Nombre de vétérans par province selon le recensement de 2021	45,6
	Santé Mentale	678	22,30 %	Nombre de Québécois sur le nombre de Canadiens en 2021	151,2
	Le programme de réglementation du prix des médicaments brevetés	8,7	22,30 %	Nombre de Québécois sur le nombre de Canadiens en 2021	1,9

Tableau 21. Méthodologie - Dépenses fiscales fédérales, 2022

Objectif de protection sociale	Dépenses fiscales	Coût total	Proportion du Québec	Méthode pour estimer en proportion du Québec	
Soutenir le revenu	Crédit en raison de l'âge	4130	22,10 %	Statistiques fiscales des particuliers en 2021	912,7
	Crédit pour la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée	7740		Comptes économiques de l'ISQ de 2023	2043,0
	Crédit pour revenu de pension	1295	26,40 %	Statistiques fiscales des particuliers en 2021	341,9

	Non-imposition de certaines prestations aux anciens combattants	175	25,80 %	Nombre de vétérans par province selon le recensement de 2021	45,2
	Non-imposition des indemnités pour accidents du travail	840	22,40 %	Nombre de Québécois de 18 ans et plus sur le nombre de Canadiens de 18 ans et plus en 2022	188,2
	Non-imposition des pensions et des indemnités (blessures, invalidité ou décès) versées aux membres de la Gendarmerie royale du Canada	75	22,40 %	Nombre de Québécois de 18 ans et plus sur le nombre de Canadiens de 18 ans et plus en 2022	16,8
	Non-imposition des prestations d'aide sociale	340	22,40 %	Nombre de Québécois de 18 ans et plus sur le nombre de Canadiens de 18 ans et plus en 2022	76,2
	Non-imposition du Supplément de revenu garanti et des Allocations	240	24,70 %	Nombre de Québécois de 65 ans et plus sur le nombre de Canadiens de 65 ans et plus en 2022	59,3
Incité à la prévoyance	Comptes d'épargne libre d'impôt	1630	22,50 %	Statistiques fiscales des particuliers en 2021	367
	Crédit relatif à une société à capital de risque de travailleurs	170	79,60 %	Statistiques fiscales des particuliers en 2021	135
	Régimes de pension agréés	37205	21,70 %	Nombre de Québécois entre 18 ans et 64 ans sur le nombre de Canadiens entre 18 ans et 64 ans en 2022	8073
	Régime enregistré d'épargne-invalidité	95	22,40 %	Nombre de Québécois de 18 ans et plus sur le nombre de Canadiens de 18 ans et plus en 2022	21
	Régimes enregistrés d'épargne-retraite	25805	21,70 %	Nombre de Québécois entre 18 ans et 64 ans sur le nombre de Canadiens entre 18 ans et 64 ans en 2021	5600
	Fractionnement du revenu de pension	1735	24,70 %	Nombre de Québécois de 65 ans et plus sur le nombre de Canadiens de 65 ans et plus en 2022	428,5
Soutenir l'emploi	Allocation canadienne pour les travailleurs - impôt sur le revenu des particuliers	3655	15,30 %	Statistiques fiscales des particuliers en 2020	559,2
	Crédit canadien pour emploi	2785	19,60 %	Statistiques fiscales des particuliers en 2021	545,9
	Déduction des autres frais liés à l'emploi	1380	22,40 %	Nombre de Québécois de 18 ans et plus sur le nombre de Canadiens de 18 ans et plus en 2022	309,1
	Déduction pour option d'achat d'actions accordées aux employés	1045	22,40 %	Nombre de Québécois de 18 ans et plus sur le nombre de Canadiens de 18 ans et plus en 2022	234,1

Reconnaitre la charge de la famille	Allocation canadienne pour enfants - prestations pour enfants et paiements trimestriels pour les familles ayant des enfants admissibles à l'ACE	24900		Comptes économiques de l'ISQ de 2023	5429
	Déduction pour frais de garde d'enfants	1100	22,40 %	Nombre de Québécois de moins de 7 ans sur le nombre de Canadiens de moins de 7 ans en 2022	246
Soutenir l'éducation	Crédit canadien pour la formation	200	22,10 %	Nombre de Québécois de moins de 18 ans sur le nombre de Canadiens de moins de 18 ans en 2022	44,2
	Crédits d'impôt pour études, pour frais de scolarité et pour manuels	2110	8,30 %	Statistiques fiscales des particuliers en 2021	175,1
	Crédit d'impôt pour fournitures scolaires des enseignants et éducateurs de la petite enfance	10	10,70 %	Statistiques fiscales des particuliers en 2021	1,1
	Crédit d'impôt pour intérêts sur les prêts aux étudiants	20	15,10 %	Statistiques fiscales des particuliers en 2021	3,0
	Déduction au titre de l'aide pour frais de scolarité liés à la formation de base des adultes	3	22,40 %	Nombre de Québécois de 18 ans et plus sur le nombre de Canadiens de 18 ans et plus en 2021	0,7
	Déduction pour outillage des apprentis mécaniciens de véhicules	4	22,40 %	Nombre de Québécois de 18 ans et plus sur le nombre de Canadiens de 18 ans et plus en 2021	0,9
	Exonération du revenu de bourses d'études, de perfectionnement et d'entretien	485	19,40 %	Nombre de Québécois entre 18 ans et 25 ans sur le nombre de Canadiens entre 18 ans et 25 ans en 2021	94,1
	Régimes enregistrés d'épargne-études	145	22,10 %	Nombre de Québécois de moins de 18 ans sur le nombre de Canadiens de moins de 18 ans en 2021	32,0
Répondre à une situation-problème	Aucune				
Améliorer des conditions d'existence de groupes particuliers	Crédit d'impôt pour l'accessibilité domiciliaire	35	11,30 %	Statistiques fiscales des particuliers en 2021	4,0
	Crédit d'impôt pour l'achat d'une première habitation	265	20,40 %	Statistiques fiscales des particuliers en 2021	54,1
	Crédit d'impôt pour contributions politiques	25	7,50 %	Statistiques fiscales des particuliers en 2021	1,9

Renforcer l'intégration et la promotion de la participation sociale	Crédit d'impôt pour dons de bienfaisance	3400	8,50 %	Statistiques fiscales des particuliers en 2021	289,0
	Crédit d'impôt pour les pompiers volontaires et pour volontaires participants à des activités de recherche et de sauvetage	22	11,30 %	Statistiques fiscales des particuliers en 2021	2,5
	Montant non imposable pour les volontaires de services d'urgence	3	21,70 %	Nombre de Québécois entre 18 ans et 64 ans sur le nombre de Canadiens entre 18 ans et 64 ans en 2021	0,7
Favoriser l'équité et la reconnaissance des droits	Crédit pour époux ou conjoint de fait	2135	17,90 %	Statistiques fiscales des particuliers en 2021	382,2
	Crédit pour personne à charge admissible	1240	19,80 %	Statistiques fiscales des particuliers en 2021	245,5
	Déductions pour les habitants de régions éloignées	265	22,40 %	Nombre de Québécois de 18 ans et plus sur le nombre de Canadiens de 18 ans et plus en 2022	59,4
	Traitement fiscal des pensions alimentaires et allocations d'entretien	125	22,40 %	Nombre de Québécois de 18 ans et plus sur le nombre de Canadiens de 18 ans et plus en 2022	28,0
Assurer l'offre de services de santé et de services sociaux	Crédit canadien pour aidant naturel	250	13,50 %	Statistiques fiscales des particuliers en 2021	33,8
	Crédit d'impôt pour frais médicaux	1950	30,20 %	Statistiques fiscales des particuliers en 2021	588,9
	Crédit d'impôt pour personnes handicapées	1550	11,30 %	Statistiques fiscales des particuliers en 2021	175,2
	Déduction pour produits et services de soutien aux personnes handicapées	3	22,40 %	Nombre de Québécois de 18 ans et plus sur le nombre de Canadiens de 18 ans et plus en 2022	0,7
	Non-imposition des versements aux membres des Forces armées canadiennes et aux anciens combattants en ce qui concerne la souffrance et la douleur	430	25,80 %	Nombre de vétérans par province selon le recensement de 2021	110,9
	Supplément remboursable pour frais médicaux	160	22,40 %	Nombre de Québécois de 18 ans et plus sur le nombre de Canadiens de 18 ans et plus en 2021	35,8

Annexe 2 : Les dépenses de protection sociale en 1996

Soutenir le revenu

Tableau 22. Dépenses de protection sociale visant à soutenir le revenu, Québec, 1996 (en M\$ de 2019)

Gouvernement du Québec	Dépenses budgétaires	40,8 %	Dépenses fiscales	59,2 %
	1. Soutien financier	869,9	1. Réduction de l'impôt des particuliers	394,0
	2. Indemnisation des personnes victimes d'actes criminels	36,6	2. Crédit d'impôt remboursable pour la taxe de vente du Québec	238,0
			3. Crédit d'impôt en raison de l'âge	182,0
			4. Remboursement d'impôts fonciers	147,0
			5. Non-imposition des indemnités pour accidents du travail	118,0
			6. Crédit d'impôt pour revenus de retraite	71,0
			7. Non-imposition du supplément de revenu garanti et de l'allocation au conjoint	65,0
			8. Non-imposition des indemnités reçues de la Société de l'assurance automobile du Québec	51,0
			9. Non-imposition des prestations d'aide de dernier recours	28,0
			10. Non-imposition des pensions d'invalidité pour les anciens combattants et des allocations de soutien de personnes à charge	14,0
			11. Non-imposition de certaines indemnités reçues en tant que victime d'un acte criminel	4,0
		12. Remboursement de taxes foncières accordé aux producteurs forestiers	3,0	
	Total	906,5	Total	1315,0
Dépenses totales – gouvernement du Québec : 2 221,5				
Gouvernement fédéral	Dépenses budgétaires	78,5 %	Dépenses fiscales	21,5 %
	1. Sécurité du revenu (PSV-SRG)	5660,0	1. Crédit pour la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée	803,7
	2. Pensions	110,0	2. Crédit en raison de l'âge	301,0
	3. Soutien financier	49,0	3. Non-imposition des indemnités pour accidents de travail	153,8
			4. Non-imposition des prestations d'aide sociale	139,4
			5. Crédit pour revenu de pension	79,2
			6. Non-imposition du Supplément de revenu garanti et des allocations au conjoint	72,9
			7. Non-imposition des pensions d'invalidité pour les anciens combattants et des allocations de soutien des personnes à charge	38,4
			8. Non-imposition des dommages-intérêts pour préjudices corporels ou décès	4,5
			9. Non-imposition des allocations d'anciens combattants, des pensions et des allocations de guerre versées aux civils et des autres pensions militaires (y compris celles versées par les pays alliés)	0,7
	Total	5 819,0	Total	1 593,6
Dépenses totales - gouvernement fédéral : 7 412,6				

Budgétaires totales :		6 725,5	Fiscales totales :	2 908,6
		69,8 %		30,2 %
Assurantiel	1. Société d'assurance automobile du Québec			606,7
	2. Commission de la Santé et de la Sécurité du travail			1 287,0
	3. Assurance-emploi ¹⁹			3 834,0
	Dépenses totales – Assurantiel : 5 727,7			
Dépenses totales au Québec : 15 361,8				

Sources : Ministère des Finances du Québec (1997), *Comptes publics 1996-1997 – Détail des revenus, crédits et dépenses du gouvernement du Québec : année financière terminée le 31 mars 1997 – Vol. 2* et Ministère des Finances du Québec (2001), *Dépenses fiscales – Éditions 2001*, Receveur général du Canada (1997). *Comptes publics du Canada 1997 : Détails des dépenses et des recettes*, vol. 2, Gouvernement du Canada, Ministère des Finances du Canada (2001). *Dépenses fiscales et évaluations*, Gouvernement du Canada, Statistique Canada (2024). Tableaux 17-10-0005-01, 14-10-0027-01 et Population ayant une identité autochtone selon les deux sexes, total - âge, chiffres de 2006, Gouvernement du Canada (2021). *Nombre estimatif de vétérans par province*, Institut de la Statistique du Québec (2008). *Comptes économiques des revenus et dépenses du Québec*, Gouvernement du Québec (2015). Sommes versées, selon le type de prestation, la région administrative et la municipalité régionale de comté, Québec – Régime de rentes du Québec, Banque de données des statistiques officielles sur le Québec, SAAQ (2016). Données et statistiques – 2015, Association des commissions des accidents du travail du Canada (2023). Rapport détaillé sur les mesures statistiques clés (MSC) – 1996, Institut de la statistique du Québec (2022). Estimation de la population du Québec, Institut de la statistique du Québec (2023), Institut de la statistique du Québec (2023). Produit intérieur brut selon les revenus et calculs des auteurs.

¹⁹ L'assurance-emploi versait également des prestations lors de congés parentaux.

Inciter à la prévoyance

Tableau 23. Dépenses de protection sociale visant à inciter à la prévoyance, Québec, 1996 (en M\$ de 1996)

Gouvernement du Québec	Dépenses budgétaires	0,0 %	Dépenses fiscales	100,0 %
			1. Régime de pension agréé (RPA)	
			- Déduction des cotisations	
			- Non-imposition du revenu de placement	
			- Imposition des retraits	1 534,0
			2. Régime enregistré d'épargne-retraite (REER)	
			- Déduction des cotisations	
			- Non-imposition du revenu de placement	
			- Imposition des retraits	1 445,0
			3. Crédit d'impôt pour contributions à un fonds de travailleurs	55,0
	Total	0,0	Total	3 034,0
Dépenses totales – gouvernement du Québec : 3 034,0				
Gouvernement fédéral	Dépenses budgétaires	0,0 %	Dépenses fiscales	100,0 %
			1. Régimes de pension agréés (RPA)	2 002,0
			- Déduction des cotisations	
			- Non-imposition du revenu de placement	
			- Imposition des retraits	
			2. Régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER)	1 704,4
			- Déduction des cotisations	
			- Non-imposition du revenu de placement	
			- Imposition des retraits	
			3. Crédit pour actions d'une société à capital de risque de travailleurs	85,9
	Total	0,0	Total	3 792,3
Dépenses totales – gouvernement fédéral : 3 792,3				
Budgétaires totales :		0,0	Fiscales totales :	6826,3
		0,0 %		100,0 %
Assurantiel	1. Régime de rentes du Québec			4 954,8
	2. Régime de pensions du Canada			10,0
	Dépenses totales – assurantiel : 4 964,8			
Dépenses totales au Québec : 11 791,1				

Sources : Mêmes qu'au tableau 22.

Soutenir l'emploi

Tableau 24. Dépenses de protection sociale visant à soutenir l'emploi, gouvernement du Québec, 1996 (en M\$ de 1996)

Gouvernement du Québec	Dépenses budgétaires	93,9 %	Dépenses fiscales	6,1 %
	1. Action positive pour le travail et l'emploi	240,2	1. Déductions pour options d'achat	12,0
	2. Aide à l'intégration en emploi	163,5	2. Régime d'intéressement des travailleurs	11,0
			3. Crédit d'impôt remboursable pour une entreprise de taxi	3,0
	Total	403,7	Total	26,0
Dépenses totales – gouvernement du Québec : 429,7				
Gouvernement fédéral	Dépenses budgétaires	0,0 %	Dépenses fiscales	100,0 %
			1. Option d'achat d'actions accordées aux employés	29,6
	Total	0,0	Total	29,6
Dépenses totales – gouvernement fédéral : 29,6				
Budgétaires totales :		403,7	Fiscales totales :	55,6
		87,9 %		12,1 %
Assurantiel			Aucune	
Dépenses totales au Québec : 459,3				

Sources : Mêmes qu'au tableau 22.

Reconnaitre la charge de la famille

Tableau 25. Dépenses de protection sociale visant à reconnaître la charge de la famille, gouvernement du Québec, 1996 (en M\$ de 1996)

Gouvernement du Québec	Dépenses budgétaires	13,2 %	Dépenses fiscales	86,8 %
	1. Services de garde à l'enfance	231,4	1. Crédit d'impôt à l'égard des besoins essentiels - À l'égard des enfants ou autres personnes à charge	828,0
	2. Aide aux parents pour leurs revenus de travail	65,6	2. Allocations d'aide aux familles	619,0
	3. Allocations de maternité	7,7	3. Réduction d'impôt à l'égard des familles	372,0
			4. Crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants	192,0
	Total	304,7	Total	2011,0
Dépenses totales – gouvernement du Québec : 2 315,7				
Gouvernement fédéral	Dépenses budgétaires	0,0 %	Dépenses fiscales	100,0 %
			1. Prestation fiscale canadienne pour enfants	1307,0
			2. Déduction pour frais de garde d'enfants	106,3
	Total	0,0	Total	1413,3
Dépenses totales – gouvernement fédéral : 1 413,3				
Budgétaires totales :		304,7	Fiscales totales :	
		8,2 %	3 424,3	
Assurantiel			91,8 %	
			Aucune	
Dépenses totales au Québec : 3 729,0				

Sources : Mêmes qu'au tableau 22.

Soutenir l'éducation

Tableau 26. Dépenses de protection sociale visant à soutenir l'éducation, Québec, 1996 (en M\$ de 1996)

Gouvernement du Québec	Dépenses budgétaires	92,8 %	Dépenses fiscales	7,2 %
	1. Intérêts et remboursements aux banques	318,8	1. Déduction et crédit d'impôt pour frais de scolarité ou d'examen	42,0
	2. Bourses consécutives aux prêts	261,7	2. Exemption des bourses d'études	4,0
	3. Bourses de la francophonie	4,9		
	4. Autres bourses	3,9		
	Total	589,3	Total	46,0
Dépenses totales – gouvernement du Québec : 635,3				
Gouvernement fédéral	Dépenses budgétaires	0,0 %	Dépenses fiscales	100,0 %
			1. Crédit pour frais de scolarité, pour études et transfert des crédits pour études et pour frais de scolarité	87,2
			2. Régime enregistré d'épargne-études (REEE)	8,2
			3. Exemption partielle du revenu provenant d'une bourse d'études, de perfectionnement ou d'entretien	1,4
		Total	0,0	Total
Dépenses totales – gouvernement fédéral : 96,8				
Budgétaires totales :		589,3	Fiscales totales :	
		80,5 %	142,8	
			19,5 %	
Assurantiel			Aucune	
Dépenses totales au Québec : 732,1				

Sources : Mêmes qu'au tableau 22.

Répondre à une situation-problème

Tableau 27. Dépenses de protection visant à répondre à une situation-problème, Québec, 1996 (en M\$ de 1996)

Gouvernement du Québec	Dépenses budgétaires	100,0 %	Dépenses fiscales	0,0 %
	1. Condition féminine	1,4		
	Total	1,4	Total	0,0
	Dépenses totales – gouvernement du Québec : 1,4			
Gouvernement fédéral	Dépenses budgétaires	0,0 %	Dépenses fiscales	0,0 %
	Aucune			
	Total	0,0	Total	0,0
	Dépenses totales – gouvernement fédéral : 0,0			
Budgétaires totales :		1,4	Fiscales totales :	0,0
		100,0 %		0,0 %
Assurantiel			Aucune	
Dépenses totales au Québec : 1,4				

Sources : Mêmes qu'au tableau 22.

Améliorer les conditions d'existence de groupes particuliers

Tableau 28. Dépenses de protection sociale visant à améliorer les conditions d'existence de groupes particuliers, gouvernement du Québec, 1996 (en M\$ de 1996)

Gouvernement du Québec	Dépenses budgétaires	97,8 %	Dépenses fiscales	2,2 %
	1. Société d'habitation du Québec	270,4	1. Crédit d'impôt remboursable Premier toit	6,0
	2. Conciliation entre locataires et propriétaires	13,9		
	Total	270,4	Total	6,0
Dépenses totales – gouvernement du Québec : 276,4				
Gouvernement fédéral	Dépenses budgétaires	100,0 %	Dépenses fiscales	0,0 %
	1. Société canadienne d'hypothèques et de logement	487,9		
	2. Services aux Indiens et Inuit	340,9		
	Total	828,8	Total	0,0
Dépenses totales – gouvernement fédéral : 828,8				
Budgétaires totales :		1 099,2	Fiscales totales :	
		99,5 %	6,0	
Assurantiel			Aucune	
Dépenses totales au Québec : 1 105,2				

Sources : Mêmes qu'au tableau 22.

Renforcer l'intégration et la promotion de la participation sociale

Tableau 29. Dépenses de protection sociale visant à renforcer l'intégration et la promotion de la participation sociale, gouvernement du Québec, 1996 (en M\$ de 1996)

Gouvernement du Québec	Dépenses budgétaires	68,8 %	Dépenses fiscales	31,2 %
	1. Organismes communautaires de promotion et de services	127,0	1. Crédit d'impôt pour dons	91,0
	2. Promotion du loisir	25,5	2. Crédit d'impôt pour contribution à un parti politique	3,0
	3. Organismes communautaires de maintien à domicile	18,4		
	4. Promotion du sport	16,9		
	5. Secrétariat à l'action communautaire autonome	6,0		
	6. Politiques et programmes	4,7		
	7. Relations interculturelles	2,4		
	8. Secrétariat à la jeunesse	2,3		
	9. Secrétariat à la famille	1,4		
	10. Conseil des Communautés culturelles et de l'Immigration	0,9		
	11. Conseil permanent de la jeunesse	0,8		
	12. Conseil de la famille	0,6		
	13. Conseil des aînés	0,4		
	14. Bureau de révision en immigration	0,3		
Total	207,6	Total	94,0	
Dépenses totales – gouvernement du Québec : 301,6				
Gouvernement fédéral	Dépenses budgétaires	42,7 %	Dépenses fiscales	57,3 %
	1. Établissement	38,8	1. Crédit pour dons de bienfaisance	54,9
			2. Crédit pour contributions politiques	1,2
			3. Non-imposition de l'indemnité versée aux pompiers volontaires	1,0
Total	38,8	Total	57,1	
Dépenses totales – gouvernement fédéral : 95,9				
Budgétaires totales :		246,4	Fiscales totales :	
		62,0 %		
Assurantiel			Aucune	
Dépenses totales au Québec : 397,5				

Sources : Mêmes qu'au tableau 22.

Favoriser l'équité et reconnaître les droits

Tableau 30. Dépenses de protection sociale visant à favoriser l'équité et reconnaître les droits, gouvernement du Québec, 1996 (en M\$ de 2022)

Gouvernement du Québec	Dépenses budgétaires	20,2 %	Dépenses fiscales	79,8 %
	1. Commission des services juridiques	119,2	1. Crédit d'impôt à l'égard des besoins essentiels - Pour conjoint	354,0
	2. Protection du consommateur	13,9	2. Crédit d'impôt à l'égard des besoins essentiels - Pour personne vivant seule	91,0
	3. Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse	10,2	3. Non-imposition et déduction pour pension alimentaire et allocation d'entretien	68,0
			4. Transfert entre conjoints de certains crédits d'impôt non remboursables	38,0
		5. Déduction pour les habitants de régions éloignées	15,0	
	Total	143,2	Total	566,0
Dépenses totales – gouvernement du Québec : 709,2				
Gouvernement fédéral	Dépenses budgétaires	0,8 %	Dépenses fiscales	99,2 %
	2. Commission canadienne des droits de la personne	3,6	1. Crédit pour conjoint et équivalent du crédit pour conjoint	361,9
			2. Pensions alimentaires et allocations d'entretien	62,0
			3. Déduction pour les habitants de régions éloignées	31,1
			4. Crédit pour personne déficiente à charge	1,7
	Total	3,6	Total	455,0
Dépenses totales – gouvernement fédéral : 458,6				
Budgétaires totales :		146,8	Fiscales totales :	
		12,6 %	1 021,0	
Assurantiel			87,4 %	
			Aucune	
Dépenses totales au Québec : 1 167,8				

Sources : Mêmes qu'au tableau 22.

Assurer l'offre de services de santé et de services sociaux

Tableau 31. Dépenses de protection sociale visant à assurer l'offre de services de santé et de services sociaux, gouvernement du Québec, 1996 (en M\$ de 1996)

Gouvernement du Québec	Dépenses budgétaires	97,9 %	Dépenses fiscales	2,1 %
	1. Frais d'exploitation	5137,3	1. Crédit d'impôt pour frais médicaux	149,0
	2. Frais d'exploitation des centres d'hébergement et de soins de longue durée	1235,3	2. Crédit d'impôt pour une personne ayant une déficience mentale ou physique grave et prolongée	15,0
	3. Frais d'exploitation des centres locaux de services communautaires	757,6	3. Crédit d'impôt remboursable pour l'hébergement d'un parent	13,0
	4. Frais d'exploitation des centres de réadaptation pour personnes ayant une déficience intellectuelle ou physique et pour personnes toxicomanes	512,8		
	5. Frais d'exploitation des centres de protection de l'enfance et de la jeunesse et des centres de réadaptation pour jeunes et mères en difficulté	488,2		
	6. Régie de la sécurité dans les sports du Québec	1,5		
	Total	8132,7	Total	177,0
Dépenses totales – gouvernement du Québec : 8 309,7				
Gouvernement fédéral	Dépenses budgétaires	67,8 %	Dépenses fiscales	32,2 %
	1. Soins de santé	147,7	1. Crédit pour frais médicaux	105,9
	2. Services de santé des Indiens et des populations du Nord	91,4	2. Crédit pour personnes handicapées	34,2
	3. Programmes et services	55,8		
	4. Réglementer les prix des médicaments brevetés	0,8		
Total	295,6	Total	140,1	
Dépenses totales – gouvernement fédéral : 435,7				
Budgétaires totales :		8 428,3	Fiscales totales :	
		96,4 %		
Dépenses totales au Québec : 8 745,4				

Sources : Mêmes qu'au tableau 22.